

ECOVOX

N° 47 Janvier - Juin 2012

Le magazine de l'écologie et du développement durable

Prix 1000 Fcfa

ELECTIONS & DÉMOCRATIE

L'épreuve des faits



Rencontre avec ...

Dr. Hilaire Kamga

Membre du Comité NDH-France

Expert en questions électorales

« Techniquement, le code électoral unique n'est pas défendable »



Directeur de Publication : Pasteur Jean Blaise Kennmogne

Dans ce numéro

- * Qu'est-ce que la démocratie ?
- * Les techniques de fraude électorale
- * Processus électoral au Cameroun
Le cirque continue
- * Code électoral : le consensus manqué
- * Les clés de l'alternance politique
- * Qui perd gagne



Rencontre avec...



Dr. Hilaire Kamga
Membre du Comité NDH-France
Expert en questions électorales

« Techniquement, le code électoral unique
n'est pas défendable »

Pages 18 à 23

APPEL A CONTRIBUTION

Les prochains thèmes sont les suivants :

N° 48 : Gouvernance locale et développement

N°49 : Faux et usage du faux

N° 50 : Sexe, normes et déviances

Avez-vous des articles à proposer en relation avec ces thématiques ?

Avez-vous d'autres thématiques à nous suggérer ?

Alors contactez-nous aux adresses ci-dessous !



B.P. 1256 Bafoussam

Tél. : (237) 33 44 66 68

Fax : (237) 33 44 66 69

E-mail : cipcre.dg@cipcre.org

Site Web :

www.cipcre.org/ecovox

ISSN 1026 - 2261

Conception et réalisation
CIPCRE

Impression
SAM Commerce & Services
Yaoundé
77 14 04 98 / 22 02 35 31

Distribution et vente
Directions Nationales CIPCRE
Cipcre Conseil & Services
MESSA PRESSE

Directeur de Publication
Jean-Blaise KENMOGNE

**Rédacteur en Chef
et Secrétaire de rédaction**
Eugène FONSSI

Comité de Rédaction
Samuel SOFFO TODJO
Claude NWAFO
Roger KOUAM
Eugène FONSSI

Correspondants
Elidja ZOSSOU (Cotonou)
Claude NWAFO (Yaoundé)

Chroniqueur
Dr. Kä MANA

Dessins
Retin

Mise en ligne
Serge NIMPE

Secrétariat
Christance NEKAME

EDITORIAL

Pour la démocratie électorale.....p3

REPERES

Qu'est-ce que la démocratie ?.....p4

Election

Types, modes de scrutin et processus électoral.....p6

Code électoral

Le consensus manqué.....p8

DIAGNOSTIC

Processus électoral

Le cirque continue.....p10

De père en fils

La dévolution monarchique du pouvoir.....p12

Quand le perdant perd tout.....p14

L'alternance bloquée ?p16

ALTERNATIVES

Les clés de l'alternance politiquep24

Opposition politique et politiques oppositionnelles

La nécessaire mutation.....p28

Démocratie électorale

La collaboration par l'antagonisme.....p31

TRUCS ET FICELLES

Les conditions de l'équité des urnes.....p33

LU POUR VOUS

Les techniques de fraude électoralep34

MELI MELO

Les 7 vices de l'électionp36

Discours de dupep37

OXYGENE

Qui perd gagne.....p38

BANDE DESSINEE

Réalités de campagne.....p39

Ont collaboré à ce numéro

Guy Martin KOM

Christelle Nadège BOWA

Me Daniel TAWEMBE

Léon TIGOUFACK

Dr. Hilaire KAMGA

Dr. Bertrand BEGOU MENIÉ

Jean TAKOUGANG

Marie France AKOA

Guillaume Henri NGNEPI

MOUKOKO Priso

Pélagie Mahgne NOUMBOU

Etienne CHOUARD

Jean NANHOU

Dr. Gilbert MBOUBOU

Textes et caricatures (c) CIPCRE

Sauf indication contraire, les reproductions et les traductions sont autorisées sur demande



POUR LA DÉMOCRATIE ÉLECTORALE

Par Rév. Jean-Blaise KENMOGNE

Docteur en Droits de l'homme

Directeur Général du CIPCRE

Il y a plus de cinquante ans, la plupart des Etats africains accédaient à l'indépendance, certains au prix de guerres civiles atroces, d'autres grâce au bon vouloir des puissances coloniales. Pour asseoir leur pouvoir, les Etats indépendants ont, soit emprunté les chemins d'une dictature militaire féroce, soit flirté avec un libéralisme politique dont ils ne maîtrisaient pas les enjeux, soit encore abandonné leur sort entre les mains des politiciens qui ont longtemps fait miroiter le paradis sur terre sous les espèces d'un socialisme humaniste ou d'un communisme édenique.

Jusqu'aujourd'hui curieusement, tous ceux qui dirigent ces Etats ou presque se disent dédiés à la cause du peuple. Tous proclament leur détermination à lutter pour le bien-être des populations et contre la pauvreté qui mine le tissu social. Tous ou presque organisent des élections, même si ce n'est pas de la même manière : ici, ils connaissent les résultats avant les élections ; là, ils les donnent un à deux mois après ; là encore, ils s'ingénient à les maquiller pour leur donner la couleur locale ou alors pour attribuer à leurs concurrents politiques des pourcentages fantaisistes. A de très rares exceptions, les élections donnent lieu à des contestations, si ce n'est à des confrontations qui débouchent, dans certains cas, sur des arrestations, des emprisonnements et même des boucheries.

Dans ces conditions, les élections qui étaient censées être, comme diraient les développeurs, un indicateur objectivement vérifiable (IOV) de la démocratie représentative et un levier de la promotion d'une cohabitation sociale pacifique, sont devenues, dans de nombreux Etats, de véritables bombes à retardement. Et pour cause : quand des morts sont inscrits sur les listes électorales, quand des électeurs normalement inscrits ne retrouvent pas leurs bureaux de vote, quand l'encre utilisée dans les bureaux de vote n'a d'indélébile que le qualificatif, quand les ressources humaines, matérielles et financières de l'Etat sont mobilisées aux fins de campagne électorale, quand des charters d'électeurs sillonnent le pays à la solde des partis politiques pour voter comme bon leur semble, quand des urnes disparaissent ici dans des forêts sacrées et là dans des greniers fermés à double tour, quand des PV se métamorphosent pour afficher des résultats en tous points de vue contestables, quand les pourcentages de votants dans des circonscriptions sont supérieurs aux pourcentages d'inscrits, quand, au finish, les résultats des élections sont proclamés dans un climat de terreur, que vaut la victoire électorale ? Si elle est légale, est-elle légitime ?

Si légalité il y a, il s'agit d'une légalité de façade, construite sur du faux et qui dessert plus qu'elle ne sert la cause publique. La légalité suppose, en amont, une législation consensuelle et en aval, des comportements électoraux conformes à cette législation, car il ne suffit pas d'édicter une réglementation électorale pour croire qu'elle va automatiquement irriguer le processus électoral. La légitimité suppose une adhésion du peuple à la légalité. Hors de ce contexte, la victoire électorale ne peut être ni légale ni légitime, encore moins légitimée, c'est-à-dire reconnue et acceptée par la majorité comme juste, transparente et obtenue au bout d'un processus libre. Une légalité de façade, doublée d'une illégitimité de fait, ne peut constituer un terreau pour la démocratie. Bien plus, que vaut la démocratie dans un contexte où les électeurs, les candidats et les partis politiques n'ont qu'une culture politique superficielle ? Où la liberté de choix est quelque chose d'aléatoire, car plus fondée sur des considérations égoïstes et basement matérielles que sur les valeurs du vivre-ensemble ? Peut-on parler de légalité et de légitimité dans une communauté urbaine où le premier magistrat de la ville est nommé par le chef de l'Etat pour contrecarrer les conseillers municipaux de l'opposition élus par le peuple ? Quand un délégué du gouvernement n'a pas de compte à rendre aux citoyens, peut-on dire qu'il est légitime ? Le fait pour lui de rendre compte de ses activités à celui qui l'a nommé, ne constitue-t-il pas un attentat à la démocratie électorale ?

Si, selon les mots inspirés de l'historien Camerounais Achille Mbembe, « les élections sont devenues un vecteur direct de conflagration des sociétés africaines (et) ne remplissent plus du tout la fonction de légitimation qu'elles sont censées remplir dans tout ordre démocratique », il y a lieu de les repenser, de les recadrer et de les refonder. Pour cela le pouvoir doit mettre en place une codification électorale inattaquable, irrécusable et irréfragable avec la participation de tous les partis politiques et de la société civile ; ensuite les partis politiques et les forces vives de la nation ont le devoir de s'éduquer et d'éduquer les populations aux procédures de vote en général et aux enjeux de chaque type d'élection en particulier, en commençant par les élections locales ; enfin, les protagonistes des élections autant que les populations doivent gérer le processus électoral, de la période préélectorale à la période postélectorale en passant par la période électorale, dans le strict respect des principes arrêtés, des stratégies adoptées et des mécanismes fixés. C'est le triple effort à faire pour que les élections deviennent un facteur de démocratisation et pour qu'advienne la démocratie électorale. ♦



QU'EST-CE QUE LA DEMOCRATIE ?

Par Guy Martin KOM
Enseignant

Des pratiques multiformes ont cours dans nos différents Etats, et toutes se font au nom de la démocratie : les coups d'Etat dits démocratiques, les changements intempestifs des dispositions constitutionnelles ou encore la confiscation du pouvoir par la même classe politique pendant des décennies. Cette confusion, très souvent volontairement entretenue autour de la véritable signification de la démocratie, s'est accentuée depuis le début des années 1990 avec, dit-on, l'avènement de la « démocratie » en Afrique. Les citoyens africains sont ainsi nombreux à penser que la démocratie se réduit aux élections, que celles-ci à leur tour doivent nécessairement engendrer des contestations, des soulèvements populaires, des affrontements physiques entre militants des partis politiques rivaux, voire un conflit armé entre les différents protagonistes. Qu'est-ce que la démocratie et quels sont les principes qui doivent la régir ?

Le mot démocratie dérive de deux racines grecques : *demos* qui signifie peuple et *kratein* qui veut dire commander. On peut donc dire qu'étymologiquement, la démocratie est cette forme de gouvernement où c'est le peuple qui commande. C'est donc à juste titre qu'Abraham Lincoln, président des U.S.A. de 1860 à 1865, a défini la démocratie comme étant le « gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple ». Le dictionnaire Universel abonde dans le même sens quand il dit que la démocratie est le « régime politique où la souveraineté est exercée par le peuple ». Le philosophe français Montesquieu ne dit pas autre chose quand il écrit : « Lorsque dans la république, le peuple en corps a la souveraine puissance, c'est une démocratie ». Nous constatons donc que la notion de démocratie est intimement liée à celle du peuple. Tout ce que font les gouvernants dans une démocratie doit viser un seul intérêt : le bien-être, l'épanouissement physique, moral et intellectuel du peuple. Pour garantir ce bien-être, des principes précis ont été définis, des mécanismes bien huilés ont été élaborés.

Les principes qui gouvernent la vie démocratique dans un Etat sont nombreux et certains fondamentaux, voire incontournables.

Organisation des élections multipartistes

Dans un pays démocratique, il doit exister plusieurs partis politiques, mais certainement pas cent ou deux cents. On parle dès lors du multipartisme. Tous ces partis parlent au nom du peuple. Pour connaître la représentativité de chacun des partis, des élections doivent être organisées selon une périodicité déterminée et connue de tous, aussi bien des hommes politiques que des citoyens ordinaires car ce sont ceux-ci qui constituent l'électorat, et le sens de leur vote détermine leur avenir. Le calendrier électoral ne doit donc pas être un secret jalousement gardé, fut-ce par la « haute hiérarchie ». Plus important, le vote doit se faire au suffrage universel direct et secret. Ceci signifie que les inscriptions sur les listes électorales ne doivent pas être sélectives, que personne ne doit voter à la place de l'autre, et encore moins lui proposer de l'argent pour

qu'il vote pour tel candidat et non pour tel autre. Nous violons la régularité du vote à travers ces comportements. Il est donc important de savoir que les élections sont inéluctables en démocratie mais toutes les élections ne sont pas démocratiques. Surtout, la démocratie ne se réduit pas au multipartisme. Il est également important de savoir que l'organisation des élections ne suffit pas à faire d'un Etat une démocratie.

Le respect de la volonté générale

Le philosophe français Jean-Jacques Rousseau est à l'origine de cette expression. Elle désigne la volonté de la majorité absolue du peuple. Nous avons dit plus haut qu'une démocratie doit organiser des élections au suffrage universel direct et secret. Nous disons ici que les résultats de ces élections doivent être acceptés par tous. C'est cela le respect de la volonté du peuple. Il ne faut donc pas organiser des élections pour truquer les résultats et prétendre être un Etat démocratique. Ce n'est pas cela la démocratie. Ce comportement, surtout visible en Afrique, a conduit certains milieux intellectuels à dire que les Etats africains sont des « démocraties », c'est-à-dire en fait, des dictatures qui s'autoproclament démocratiques. On constate également que des pouvoirs élus sont renversés par des coups d'Etat dits démocratiques, bafouant ainsi la volonté du peuple. C'est l'exemple de ce qui s'est passé au Mali en mars 2012. Ces comportements sont démocratiquement inacceptables car la volonté du peuple n'est pas respectée. Dans une démocratie, la solution à une crise quelconque est prévue par les institutions. C'est par exemple la convocation des élections anticipées, la démission de certaines personnalités, les manifestations de protestation ou de soutien.

La séparation des pouvoirs

La séparation des pouvoirs est indispensable et immanente à la démocratie, car comme le dit Montesquieu : « c'est le pouvoir qui arrête le pouvoir ». Dans un Etat, existent trois pouvoirs qui sont : l'exécutif, le législatif et le judiciaire. Le premier est exercé par le président de la

république ou le chef du gouvernement, le 2nd par le parlement et le 3e par la cour suprême. Chacun de ces pouvoirs doit être indépendant. L'un des grands problèmes de la démocratie est de garantir cette indépendance. La solution appliquée jusqu'à nos jours est de permettre à chacun des pouvoirs d'être l'émanation de la volonté du peuple. Cela marche davantage pour l'exécutif et le législatif car le chef de l'exécutif et les parlementaires sont élus, mais moins pour le judiciaire car ses membres sont nommés par l'exécutif. C'est ainsi qu'on accuse très souvent les juges de céder aux pressions politiques (de l'exécutif surtout) pour garantir leur carrière. La solution adoptée par les américains nous semble la plus idoine pour garantir l'indépendance de la justice. Premièrement, les neuf juges de la cour suprême sont nommés à vie, c'est-à-dire que le président qui les nomme ne peut plus les démettre, et 2e les procureurs qui défendent l'intérêt de l'Etat lors des procès sont élus par le peuple ; par conséquent, ils doivent s'arranger pour que l'intérêt de l'Etat coïncide avec l'intérêt du peuple. Il n'y a donc pas de démocratie sans séparation des pouvoirs.

L'alternance politique

Ils sont certainement nombreux à rire aux éclats, les spécialistes et autres observateurs avertis de la vie politique, lorsqu'ils entendent des esprits « très géniaux » - parce qu'il faut être un vrai génie par réussir à le faire-démontrer qu'un chef d'Etat, après quinze, vingt, vingt-cinq, voire trente au pouvoir, a été « démocratiquement » élu, que dis-je, plébiscité par « son peuple » à plus de 90%. L'alternance politique est le renouvellement périodique de la classe gouvernante à travers des élections. Ce renouvellement est inexorable dans une démocratie. Les exemples des grandes démocraties occidentales et même asiatiques sont là pour le prouver. Il est très difficile dans ces pays là, de citer un chef d'Etat ou de gouvernement ayant fait démocratiquement quinze au pouvoir. Certains me diront certainement qu'il peut y avoir un modèle africain de démocratie. D'accord, mais avant d'y arriver, commençons par produire un modèle africain de football, de voiture, de téléviseur, d'avion, de mathématique, de physique... Ou alors, il semble que c'est seulement en démocratie que nous refusons de respecter des normes universellement valables. Un ancien

ministre camerounais ne disait-il pas d'ailleurs que les U.S.A. pouvaient copier l'exemple démocratique camerounais. La réalité politique (les faits sont têtus) nous montre donc qu'il n'y a pas de démocratie sans alternance politique.

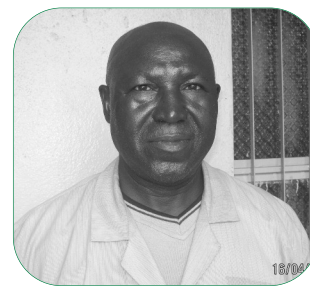
Le respect des libertés individuelles

Les libertés individuelles sont entre autres, la liberté d'aller et de venir, la liberté de presse, la liberté d'association, la liberté d'expression, la liberté d'opinion. . . Dans une démocratie, un citoyen ne peut pas aller en prison ou même tout simplement être convoqué au commissariat parce qu'il a critiqué telle ou telle autorité. Il en a le droit et même le devoir. C'est normal et logique que les opinions soient diverses. Et c'est au carrefour des idées que se trouve la vérité car nul n'a le monopole ni de l'intelligence ni du savoir. C'est cette réalité qu'exprimait le philosophe grec Socrate lorsqu'il affirmait : « *ce que je sais, c'est que je ne sais rien* ». On ne peut pas non plus prétendre être un pays démocratique et interdire les manifestations publiques. Les associations telles que les partis politiques, les syndicats ont le droit de s'exprimer, de faire entendre leur voix. Les autorités ont pour devoir de sécuriser ces manifestations à travers les forces de maintien de l'ordre qui n'ont rien à voir avec les forces de répression que nous connaissons dans nos pays. Signalons enfin qu'une chaîne de radio ou de télévision ne saurait être fermée pour avoir diffusé une émission défavorable au pouvoir en place. Ce qu'on demande aux médias dans une démocratie, ce n'est pas de caresser le pouvoir dans le sens du poil, mais d'être capable de prouver l'exactitude de l'information qu'ils ont diffusée. Le rôle régulateur de la presse est tellement fondamental dans une démocratie que celle-ci est désormais appelée le quatrième pouvoir. Il est important de préciser que ces libertés sont ou doivent être garanties par la loi. Nous parlons donc de liberté et non pas de libertinage ou de permissivité, et une démocratie ne peut s'en passer.

La liste des principes ici présentés n'est pas exhaustive, mais ils sont suffisamment représentatifs pour faire de l'Etat qui les respecte une démocratie. ♦



TYPES, MODES DE SCRUTIN ET PROCESSUS ELECTORAL



Par Léon Tigoufack,
Homme politique

Indépendamment des enjeux, les élections sont essentiellement des occasions historiques d'exercer chacun son droit de vote, en pensant à tous ceux qui auraient brigué son suffrage. Dans tel ou tel pays converti à la démocratie, des types d'élections ont été précisés dans la Constitution. Par des lois électorales, des modes de scrutin correspondants ont été choisis. Seulement, à défaut de « la pierre philosophale », les princes qui nous gouvernent ont fait adopter des textes qui leur garantissent un prix de consolation en cas de défaite électorale.

Quelle que soit l'élection, le suffrage dont chaque électeur est porteur n'a pas de prix. Provenant donc d'un votant, le suffrage est une voix attribuée à un candidat ou à une liste lors du dépouillement d'un scrutin.

Types de suffrage

Le suffrage universel veut dire que tous les citoyens d'un pays, en règle générale, ont le droit de vote et l'exercent effectivement. Dire que le suffrage est égal, c'est affirmer que tous les électeurs sont égaux devant l'urne : chacun pèse une seule voix. Le suffrage direct permet aux électeurs de choisir eux-mêmes, sans aucun intermédiaire, ceux de leurs concitoyens qu'ils vont bientôt considérer comme leur élus. Le suffrage indirect signifie que les électeurs convoqués aux urnes pour telle élection sont des citoyens préalablement sélectionnés, pour ainsi dire, dans le cadre d'une élection antérieure. Etant eux-mêmes des élus, ces électeurs se font appeler « *grands électeurs* ». Les suffrages valablement exprimés sont le total des voix accordées aux candidats ou aux listes une fois que lesdites voix ont été jugées conformes, à tous égards, à la loi électorale pertinente. Ces mises au point faites, nous pouvons évoquer quelques formes classiques d'élections.

Le seul genre d'élection où il n'est pas question d'un poste à disputer, et partant pas question de candidat du tout, porte un nom à part : le référendum. Tout le pays où il se déroule forme une seule circonscription électorale. Le corps électoral se rend aux urnes pour dire s'il donne ou s'il refuse son consentement à une position politique d'importance nationale. Il s'exprime en votant OUI ou en votant NON.

L'élection présidentielle, ainsi que le précise l'épithète attachée au substantif, est l'occasion idoine de choisir, généralement parmi beaucoup de candidats, celui va assumer la fonction de Président de la République. Le territoire du pays que l'organise constitue une circonscription électorale.

Entre les élections législatives et les élections municipales, les similitudes sont importantes. Pour le corps électoral, le moment est venu de choisir ceux des citoyens qui auront à assumer des charges dans des institutions politiques du pays : d'un côté, les députés pour légiférer à l'Assemblée Nationale, de l'autre, les conseillers municipaux pour délibérer dans les mairies. A cet effet, le territoire du pays est découpé en un certain nombre de circonscriptions électorales, grosso modo en fonction du nombre de préfectures d'une part, et de celui des communes d'autre part. Le nombre de sièges à pourvoir dans chaque circonscription ayant été fixé à l'avance par un texte officiel.

Le corps électoral camerounais attend toujours d'être convoqué pour les premières élections sénatoriales et les premières élections régionales. Peut-être voudrait-on importer également les élections cantonales et des modes de scrutin nouveaux avant de déplacer les électeurs. Les citoyens ayant des ambitions politiques savent que les modes de scrutin ont parfois inspiré des coups de poker à certaines figures politiques.

Modes de scrutin

Dans l'absolu, le scrutin est le vote exprimé au moyen de bulletins recueillis dans une urne pour être ensuite comptés et utilisés comme base de calcul des résultats très attendus. Le scrutin est uninominal quand un seul nom de candidat figure sur chaque bulletin de vote, ce qui découle du fait que, dans la circonscription concernée, les candidats à l'élection en question se présentent individuellement. Il s'impose dans une circonscription où un seul siège est en jeu, comme un pays où se déroule une élection présidentielle ou un département du Cameroun qui aurait un siège unique de député. On parle d'un scrutin de liste lorsque chaque bulletin de vote contient au moins autant de noms de candidats (titulaires) qu'ils y a de sièges à conquérir dans une circonscription électorale donnée. On en parle aux Municipales et aux Législatives.

QUOI??? Vous ne pouvez pas me dire que j'ai fait un score de 0,00 %... C'est à croire que je n'ai même pas voté pour moi...



Dans un scrutin majoritaire (tout court), il faut et il suffit qu'une liste recueille le plus grand nombre de voix pour remporter la totalité des sièges de la circonscription concernée. Par conséquent, tous les conseillers municipaux d'une commune, ou bien tous les députés d'un département appartiennent automatiquement à un seul parti politique, celui-là qui arrivé en tête (avec 5 % comme avec 95 % des suffrages valablement exprimés).

Déjà uninominal, le scrutin à un tour signifie que l'élection est organisée une seule fois pour qu'il en sorte un vainqueur, quel que soit le score obtenu par celui-ci. Il est une variante du scrutin majoritaire qui rend facultative la majorité absolue. Le Scrutin à deux tours, qui fait honneur à la démocratie, sous-entend que le vainqueur d'une élection doit à tout prix obtenir la majorité absolue. Si un candidat l'arrache dès le premier tour, tant mieux pour la récompense de la popularité ou le bénéfice du vote-sanction. Lorsque tous les candidats ont plafonné à moins de 50 % des suffrages, il est organisé un second tour (appelé « scrutin de ballottage ») n'opposant plus que les deux candidats les mieux classés. Par-dessus tout, le scrutin est secret lorsqu'aucun électeur ne peut savoir ce que l'autre a voté. Concrètement, l'anonymat des voix est garanti par l'existence d'une urne unique et d'un isoloir dans chaque bureau de vote.

A partir des modes de scrutin simples, des pays ont composé chacun le squelette de son système électoral. Pour sa part, le République du Cameroun, en l'occurrence,

a opté pour une combinaison de majorités et de proportions suivant les cas. Lorsqu'il n'y a qu'un seul poste à pourvoir, l'élection (présidentielle ou législative) se fait au « scrutin uninominal majoritaire à un tour ». En cas d'égalité des voix, le candidat le plus âgé est proclamé élu. Là où il y a plusieurs postes à pourvoir, l'élection (municipale ou législative) a lieu au « scrutin de liste, sans vote préférentiel, ni panachage », bref, au scrutin de liste bloquée. La liste qui obtient la majorité absolue remporte la totalité des sièges. Dès lors qu'aucune liste n'atteint la chère majorité absolue, il faut, selon la loi en vigueur, appliquer le scrutin majoritaire et la représentation proportionnelle à plus forte reste. Pour commencer, les listes ayant récolté chacune moins de 5 % des suffrages sont écartées, tandis que la liste arrivée en tête gagne d'abord la moitié des sièges arrondie à l'entier supérieur. Ensuite, les sièges restants sont répartis entre les listes aux performances honorables, y compris celle déjà récompensée pour sa première place et en tenant compte du classement, par ordre de mérite, des listes. Et pour le faire correctement, à chaque étape du partage des sièges, il faut calculer et recalculer le quotient électoral. Ce dernier s'obtient en divisant les suffrages exprimés par le nombre de sièges à distribuer. Il indique par ailleurs le minimum de voix qu'une liste doit recueillir pour espérer, à priori, remporter un siège au moins. Au tant de fois le quotient électoral est contenu dans le score réalisé par une liste, autant de sièges probables. Assurément, les voix réunies des électeurs passent par les mains de plusieurs « alchimistes électoraux » avant de faire le bonheur des vrais acteurs qui incarnent l'ambition politique.

Processus électoral

Quand il pense à une élection classée, le citoyen lambda se souvient surtout du jour historique du vote, ainsi que du moment où les résultats de ladite élection furent proclamés. Il perd déjà de vue l'ensemble du processus de désignation, pour une durée limitée et avec des missions bien définies, des désormais « élus du peuple souverain ». C'est que le processus électoral, au fait, est une chaîne d'actes, de gestes et d'opérations accomplis par qui de droit, dans le cadre des préparatifs, de l'organisation, du déroulement et du suivi de l'évènement politique en cours. L'inscription des électeurs sur les listes électorales, la convocation du corps électoral, l'examen des dossiers de candidatures, le déroulement de la campagne électorale, la distribution des cartes électorales, le déroulement du scrutin, le dépouillement du scrutin, le contrôle des procès-verbaux de l'élection, l'examen des éventuels recours et requêtes, le recensement général des votes et la proclamation des résultats officiels de l'élection sont comme des escales obligées dans un semblant de labyrinthe où s'engage tout citoyen exerçant son droit de vote. ♦

Le consensus manqué



Par Daniel TAWEMBE
Magistrat

Les différentes définitions qui sont données au terme « démocratie » font l'unanimité sur le fait que dans une démocratie, l'autorité de ceux qui gouvernent n'émane que du consentement des gouvernés. Le principal mécanisme qui permet la traduction de ce consentement en autorité gouvernementale est la tenue d'élections libres et honnêtes, suivant une périodicité préétablie et bien connue de tous. Quel en est le cadre juridique au Cameroun ?

Il convient d'emblée de préciser que toutes les élections ne sont pas démocratiques. Les dictatures et les gouvernements qui reposent sur le système de parti unique organisent eux aussi des élections qui ne sont en réalité que des mises en scène ayant pour seul but de conférer à leur pouvoir une apparence de légitimité. Pour pouvoir être couronnée de l'auréole démocratique, une election doit être entourée de certaines garanties de sa sincérité et de sa transparence afin de donner aux différents acteurs une certaine confiance dans le processus, de nature à permettre l'acceptation par tous du résultat des urnes, ou tout au moins à réduire à leur plus simple expression les contestations postélectorales qui génèrent parfois des frustrations et des tensions et vont dans certains cas jusqu'à dégénérer en affrontements et conflits au bilan très lourd.

Une véritable démocratie se caractérise par la primauté qui y est donnée au Droit ; c'est pourquoi on parle généralement dans les pays démocratiques d'« état de droit », qui est, faut-il le rappeler, moins une construction figée qu'un idéal vers lequel l'on tend et dont les acquis doivent faire l'objet d'une préservation et d'une consolidation permanentes. La vie y est régie par des règles adoptées suivant une procédure précise, et celle-là s'imposent, dans des conditions d'égalité, à tous les citoyens. Les élections, qui font partie de la vie publique au sein d'un pays, n'échappent à cette réglementation propre à l'Etat de droit. En effet, il est important que la dévolution du pouvoir, à tous les niveaux se fasse suivant des règles clairement établies, connues de tous, voire acceptées de tous ou à tout le moins, faisant l'objet d'un consensus du plus grand nombre.

Mutation constante

Depuis l'ouverture démocratique au début des années 1990, le Cameroun a eu à organiser plusieurs élections démocratiques. Le cadre juridique de ces consultations électorales a jusqu'ici connu une mutation constante, afin de permettre au pays de se mettre en phase avec les obligations qui découlent de ses engagements pris sur le plan international, ainsi qu'au processus de modernisation des institutions étatiques.

Déjà, la forme unitaire décentralisée donnée à l'Etat du Cameroun à travers la Loi constitutionnelle

du 18 janvier 1996 ainsi que les nouvelles institutions qui ont été créés depuis lors ont eu pour effet, entre autres, de multiplier et diversifier les consultations électorales, dans la mesure où il faudra organiser des élections en vue du choix des dépositaires de l'autorité au suffrage universel aux niveaux communal, régional et national. Le débat autour de l'organe même chargé de l'organisation desdites consultations, ainsi que l'évolution qui s'en est suivie ont obligée les pouvoirs publics à chaque fois à mettre sur pied une batterie de textes tant législatifs que réglementaires pour donner corps aux aspirations exprimées par les différents acteurs du processus électoral à chaque fois et maintenir une certaine cohérence indispensable au socle juridique du système électoral camerounais.

Jusqu'à une date récente, les élections au Cameroun étaient régies par une kyrielle de textes dans lesquels il n'était pas toujours aisé de se retrouver. L'organisation d'un scrutin demandait parfois que l'on fasse appel à deux ou trois textes, voire plus, pour pouvoir avoir un aperçu panoramique de l'ensemble des questions soulevées dans les différentes phases de la consultation, c'est-à-dire avant, pendant et après les opérations de vote. Pour n'en prendre que quelques exemples, pour le scrutin présidentiel, il fallait s'en référer, outre à la Constitution elle-même plusieurs fois modifiée, à la loi n° 92/10 du 17 septembre 1992 fixant les conditions d'élection et de suppléance à la Présidence de la République, modifiée et complétée par la loi n° 97/20 du 9 septembre 1997 et par la loi n° 2011/002 du 6 mai 2011 ; les élections législatives elles s'organisaient conformément aux dispositions de la loi n° 91/20 du 16 décembre 1991 fixant les conditions d'élection des députés à l'Assemblée Nationale, modifiée et complétée par la loi n° 97/13 du 19 mars 1997 et par celle n° 2006/009 du 29 décembre 2006 ; les élections municipales quant à elles étaient régies par la loi n° 92/02 du 14 août 1992 fixant les conditions d'élection des conseillers municipaux, modifiée par la loi n° 95/24 du 11 décembre 1995 et par celle n° 2006/010 du 26 décembre 2006. A ces textes, il fallait ajouter, pour ces trois scrutins, la loi n° 97/06 du 10 janvier 1997 fixant la période de révision et de refonte des listes électorales ; la loi n° 2000/15 du 19 décembre 2000 relative au financement des partis politiques et des campagnes électorales ; ainsi que la loi n° 2006/011

du 29 décembre 2006 portant création, organisation et fonctionnement d'« Elections Cameroon » (ELE-CAM) modifiée et complétée par la loi n°2008/005 du 29 juin 2008, par la loi n° 2010/005 du 13 avril 2010 et par la loi n° 2011/001 du 06 mai 2011. D'autres lois avaient été votées, régissant l'élection des conseillers régionaux, l'élection des sénateurs, les procédures de référendum ainsi que le vote des citoyens camerounais établis ou résidant à l'étranger. A ces textes législatifs vient s'ajouter la pléthore de textes à caractère réglementaire pris pour leur application.

Code électoral unique

Dans un tel contexte, il n'était pas toujours évident, même pour les spécialistes, de s'accorder sur le cadre juridique d'une consultation électorale, dans la mesure où il existait parfois des chevauchements entre ces divers textes, ouvrant ainsi

large la porte aux divergences d'interprétation et qui n'en rendaient que plus difficile l'application. Une harmonisation, voire une rationalisation de ces différents textes s'était donc rendue indispensable. D'ailleurs, la quasi-totalité des acteurs du processus électoral dans notre pays en appelait de tous ses vœux à la mise sur pied d'un corpus unique de règles régissant les questions électorales au Cameroun.

Cela a été rendu possible au terme d'une gestation relativement longue et difficile, à travers la Loi n°2012/001 du 19 avril 2012 portant Code électoral.

Le premier mérite de cette loi est donc logiquement d'avoir en quelque sorte fusionné en un seul l'ensemble des textes relatifs aux élections au Cameroun. La consultation en est ainsi facilitée pour toutes les parties prenantes, de même que cette codification unique de la législation électorale garantit une certaine cohérence dans l'interprétation qui en sera faite, le travail des autorités et instances en charge de la gestion du contentieux électoral devenant de ce fait plus aisé. Ce texte long de 299 articles regroupés en 12 titres,

traite successivement : des dispositions générales, de l'organe chargé de l'organisation, de la gestion et de la supervision du processus électoral et référendaire, des dispositions communes à l'élection du Président de la République, des députés et des conseillers municipaux et au référendum, des dispositions spécifiques à l'élection et à la vacance à la Présidence de la République, des dispositions spécifiques à l'élection des députés à l'Assemblée Nationale, des dispositions spécifiques à l'élection des conseillers municipaux, des dispositions spécifiques au référendum, des dispositions relatives à l'élection des sénateurs, des dispositions relatives à l'élection des conseillers municipaux, des dispositions spécifiques au vote des citoyens camerounais établis ou résidant à l'étranger, des dispositions relatives au financement des partis politiques et des campagnes électorales et référendaires ; le douzième et dernier titre étant consacré aux dispositions pénales diverses, et finales.

Le texte de loi récemment promulgué par le Président de la République comporte en outre quelques innovations dont, entre autres, le relèvement du cautionnement à verser par les candidats aux élections présidentielles, législatives et municipales ; l'octroi de l'immunité pénale aux membres d'Elections Cameroon, l'organe chargé de la gestion du processus électoral, pour ne citer que celles-là. La plus remarquable de ces innovations est cependant sans aucun doute l'introduction dans le système électoral camerounais, à l'article 84 de la loi, de la carte électorale biométrique, qui aux dires des experts et des acteurs, pourrait contribuer à solutionner le problème des cartes multiples pour un même électeur et par suite à limiter la fraude électorale. Toutefois,

comme il est de coutume avec ce type de texte, son adoption n'a pas fait l'unanimité chez les divers acteurs et même dans l'opinion, d'aucuns estimant que leurs revendications et suggestions n'ont pas suffisamment été prises en compte. Il n'en demeure pas moins que l'adoption de la loi portant code électoral est une avancée majeure dans l'évolution du système électoral de notre pays, quoiqu'il faille admettre que celui-ci demeure perfectible en bien des aspects. De toutes les façons, la valeur d'un texte ne dépend que de son application et il ne reste plus qu'à espérer que chaque partie joue pleinement son rôle en vue d'une mise en application effective et efficiente dudit texte. ♦

...Loi No 2012/001 du 19 Avril
2012 portant Code électoral...

Adoptée!

Je proteste...

Allons donc, Camarade Honorable de l'opposition...



PROCESSUS ELECTORAL AU CAMEROUN LE CIRQUE CONTINUE



Par Jean TAKOUGANG
Analyste politiste

Il est de notoriété publique qu'au Cameroun, les élections sont devenues un simple rituel cathartique, spectaculaire et médiatisé à souhait, qui permet simplement au pouvoir en place de singer la volonté populaire par des tours de passe-passe en vue de s'auto-reproduire et de se perpétuer.

A peine avait-t-il voté que M. Biya, conscient du manque de consensus qui a prévalu lors de la préparation de l'élection, du choix des membres d'Elecamm et du déficit de confiance qu'il a ainsi provoqué, avait pris les devants pour défendre cet organe lige en ces termes : « *C'est un organisme jeune, il a beaucoup fait, il a fait une action positive. On ne peut pas dire que la perfection soit de ce monde. Je demande simplement qu'on soit indulgent vis-à-vis des imperfections éventuelles. Mais il n'y avait aucune volonté de fraudes. Nous sommes pour la transparence, pour des élections libres, que les Camerounais choisissent librement qui doit conduire leur destinée* ».

Défense d'Elecamm

Comme on le voit, ce n'est pas un candidat soucieux de l'équité qui parle, mais un patron qui a recruté une équipe à son service et dont il doit prendre la défense et garantir la sécurité. Sinon, comment peut-il parler à la place des membres d'Elecamm et jurer, la main sur le cœur, qu'il n'y avait aucune volonté de fraudes ? Et quand il dit : « *nous sommes pour la transparence...* », pour qui est mis ce « nous » ? Pour lui, pour Elecamm ou pour Elecamm et lui ? Dans tous les cas, ce « nous » dénote une proximité, une confusion, une complicité et une collusion choquantes et indécentes entre le candidat et l'organe de gestion électorale, entre le joueur et l'arbitre, ce qui, pour dire le moins, n'augure rien de bon pour l'objectivité, la sincérité et le dénouement du scrutin alors en cours. La défense d'Elecamm par le président-candidat sonne comme un plaidoyer pro domo, c'est-à-dire la plaidoirie de quelqu'un qui se fait l'avocat de sa propre cause. Si un joueur, à ce moment précis, prend les devants pour défendre l'arbitre et implorer en ses lieux et places indulgence et circonstances atténuantes pour des imperfections éventuelles, c'est qu'il a de bonnes raisons de le faire de façon aussi inattendue et anticipée, entre autres parce qu'il sait d'avance que d'éventuelles imperfections sont déjà programmées et ne lui seront jamais défavorables. Sinon, il aurait laissé à chacun le soin de se défendre, si tant est que déjà à ce moment-là, quelqu'un avait quelque chose à se reprocher. En prenant sur lui de défendre à la fois Elecamm et lui-même, il montrait aux yeux du monde qu'ils ne font qu'un. D'ailleurs, cette attitude ne devrait pas surprendre outre mesure, quand on sait d'une part que les membres d'Elecamm sont ses camarades du parti qu'il a opportunément et discrétionnairement nommés et d'autre part, qu'il avait même été confié à certains d'entre eux le soin de le soutenir en distribuant ses portraits de campagne ou en orchestrant d'autres manipulations qui le conduiront infailliblement à la victoire.

N'y avait-il vraiment aucune volonté de fraudes ? Avec des élections qui se suivent et se ressemblent, avec les mêmes embuscades, les mêmes crocs-en-jambes et la même mauvaise

foi, qui peut encore croire en ces vaines proclamations ? Avec ces subterfuges, ces dilatoires, ces organes boiteux et volontairement impuissants et inefficaces, ONEL I&II, Elecamm, mis en place juste pour gagner du temps, qui peut encore croire à ces incantations d'un président-candidat qui ne cesse de tripoter la Constitution pour s'éterniser au pouvoir ? Il est loin, très loin, le temps où le lion nous avait fait croire qu'il n'était qu'un agneau. En se choisissant le Lion comme totem de campagne, il a dévoilé sa véritable nature, mis le Cameroun sous le signe de la jungle, tourné le dos à la transparence, à la justice et à l'équité électorales et embrassé la loi du plus fort, pas plus fort par l'onction de la légitimité populaire, mais parce qu'il aura manœuvré pour « *patrimonialiser* » l'Etat et confisquer tous ses moyens humains, matériels, financiers, logistiques et coercitifs pour s'imposer.

Coquille vide

Aucune volonté de fraudes ? Pourquoi Elecamm, créé en 2006, a-t-il été mis en hibernation pour n'être ressuscité qu'à la veille de l'élection présidentielle ? Parce qu'il fallait qu'il l'aborde avec un amateurisme effarant et qu'après avoir accompli la mission qui lui avait été confiée, on puisse le défendre, comme le fait si maladroitement M. Biya : « *c'est un organisme jeune qui a beaucoup fait, qui a fait une action positive* ». Action positive ? Oui, certes, mais positive pour qui ? Si Elecamm ne disposait pas d'un agenda secret, pourquoi a-t-on voulu qu'il commence son apprentissage ou son baptême de feu par l'organisation de la mère des élections qu'est la présidentielle ? Parce qu'encore une fois, on savait d'avance à qui profiteraient ses balbutiements et qu'en attendant on aurait déjà un septennat dans son escarcelle et qu'on pourrait sereinement envisager une autre coquille vide qu'on mettrait en place à la fin du mandat pour accomplir une autre escroquerie, comme tel est le cas depuis près de deux décennies.

Des élections libres et transparentes ? Non, M. le Président-candidat ! Mme Pauline Biyong, sous la pression du SDF et d'autres forces progressistes a été exclue d'Elecamm pour « *faute lourde et violation de serment* » pour avoir gagné un contrat de gré à gré à elle adjugé par le Cabinet civil de la Présidence, le même qui, si j'en crois les usages, l'aurait proposée pour en être membre. Preuve s'il en faut que la présidence de la République n'a jamais voulu qu'Elecamm jouisse d'un semblant d'indépendance pour sortir de sa fêrle et échapper à son contrôle. Combien d'autres Biyong nommées pour des missions toutes aussi spéciales sont encore tapies dans les rangs d'Elecamm et qu'il suffit juste de bien ouvrir les yeux pour les débusquer ? Si la volonté de « *laisser les Camerounais choisir librement celui qui doit conduire leur destinée* » était réelle, l'exclusion de Mme Biyong aurait logiquement entraîné l'annulation des listes électorales et au-

Inutile d'insister, monsieur... Je vous dis qu'il n'y a ici actuellement aucun responsable pour traiter votre dossier. Tous les patrons sont partis en campagne.



tres travaux accomplis jusqu'ici par Elecam. Quand on découvre une empoisonneuse dans la cuisine, on ne sert plus la nourriture qu'elle a préparée, sauf à suggérer qu'elle avait été recrutée à dessein et que la nourriture empoisonnée ne sera pas nocive ou fatale pour tous ses potentiels consommateurs. En d'autres termes, sauf si ce poison est utile à certains qui, pour prospérer, ne peuvent s'en passer !

Aucune volonté de fraudes, M. le Président-candidat ? Pourquoi n'a-t-on laissé à Elecam ni les mains libres, ni le temps pour planifier et organiser une élection dont il ne connaissait pas la date et ne pouvait même en donner ni les tendances ni les résultats provisoires ? Car la vérité commande de dire que Elecam lui-même a été surpris par l'élection présidentielle et a dû, en violation flagrante de la loi et sous la pression de ses commanditaires, escamoter des étapes importantes du processus d'établissement du fichier et de la distribution des cartes qui n'a pas été faite dans les délais légaux (25 jours avant). Quel a été l'apport des six autres membres, comportant des prélats, nommés à titre décoratif, sans tenir compte des consultations des autres parties, juste quelques jours avant l'arrêt des inscriptions ? Qu'ont-ils remis en cause ? Et leur appréciation après la mascarade ? On aura compris que même des évêques en mission en enfer peuvent pactiser avec le diable, s'accommoder et se soumettre à la loi, aux us et coutumes du milieu !

Conformément à la loi, les présidents des commissions de révision au niveau communal avaient jusqu'au 15 septembre 2011 pour adresser les procès verbaux de leurs travaux aux démembrements départementaux d'Elecam (art. 40.1 nouveau) qui, après contrôles techniques les retourneraient pour affichage et contentieux au plus tard le 20 octobre (art. 40.2). Après rectifications des omissions, doublons et autres irrégularités constatées, « le procès-verbal des opérations rectificatives opérées le cas échéant sur les listes électorales provisoires » serait adressé au plus tard le 10 novembre (art. 41.1 nouveau) aux démembrements départementaux qui avaient jusqu'au 10 décembre délai de rigueur pour les transmettre au Directeur Général d'Elecam pour publication.

Volonté de fraude

Au vu de ce calendrier, si le président de la République n'avait pas voulu régenter le travail d'un Elecam en coupe réglée, il n'aurait pas dû convoquer le corps électoral avant le 30 décembre, compte tenu de ce qu'il aurait aussi fallu du temps au Directeur de la structure pour finaliser, avant leur publication définitive, les listes reçues le 10 courant. En convoquant le 30 août pour le 09 octobre 2011 l'élection présidentielle, il a plongé le Directeur d'Elecam dans la précipitation et l'impréparation et l'a obligé à violer la loi en brûlant des étapes indispensables, à publier des listes provisoires et l'ancien fichier corrompu du Minatd avec toutes « les imperfections » qu'on sait. La volonté de fraudes est manifeste et il est redondant de demander à qui profite le crime ! Et si Elecam avait été aussi indépendant qu'on le proclame, il n'aurait jamais accepté de se soumettre à un tel jeu pour plaire et favoriser un candidat !

La fraude électorale ne date pas d'aujourd'hui. Déjà dans son rapport publié après les élections couplées de 2002, la fraude avait atteint les proportions telles que l'ONEL, pourtant totalement acquis au gouvernement en place, s'est vu contraint de révéler à son corps défendant qu'il a observé que « le carriérisme pousse les autorités administratives à être partisans ; que celles-ci ont beaucoup de mal à résister à l'influence et à la pression des élites extérieures dont l'immixtion intéressée dans les affaires « du village » est de plus en plus décriée et néfaste au déroulement serein des élections ; que l'élite exerce tellement de chantage sur son pouvoir réel ou supposé et l'imminence des sanctions en cas de résistance que les autorités administratives finissent généralement par céder. » Il se plaignait d'avoir relevé des cas plus que flagrants de violation de la loi dans la Bénoué-Ouest (un condamné candidat), Kumba-Centre (violences et fraudes), Balikumbat (violences), Bamboutos (Violences), Mifi (fraudes) et d'avoir soumis au MINATD une liste d'autorités administratives à sanctionner, propositions restées sans effet à ce jour. De même, il déplorait que l'Administration ait rejeté des listes qu'il avait réhabilitées conformément à ses missions dans le Mungo et à Muyuka.

Lui emboîtant le pas, le rapport de Transparency confirmait les plaintes des partis politiques en affirmant avoir observé « une mobilisation générale et publique des fonctionnaires dans les équipes de campagne et divers groupes de soutien aux partis politiques. Cette tendance, poursuit-il, était plus forte chez les fonctionnaires de haut rang, notamment les secrétaires généraux, les directeurs et les chefs de service qui, pour la plupart, sont allés battre campagne dans leurs régions d'origine. Cette situation en période de campagne se caractérisant par un fort taux de déplacement vers leurs zones de campagnes des membres du gouvernement et de l'ensemble de leur cabinet. Ce qui impliquait, dans de nombreux cas, une mobilisation de la logistique étatique, notamment des véhicules administratifs, des chauffeurs, des bons de carburant..., des frais de missions ! Cette mobilisation des ressources humaines et matérielles de l'Etat, poursuit-il, a été également relevée dans des sociétés parapubliques ou d'Etat telles que la SNH, la SONARA, la CDC, la SNEC, le PORT Autonome, le FEICOM, la CNPS, la CRTV etc. ... » ♦

DIAGNOSTIC

DE PERE EN FILS

LA DEVOLUTION MONARCHIQUE DU POUVOIR



Par Nadège Christelle BOWA

Le 26 janvier 2001 après l'assassinat de son président de père dix jours plus tôt, le général-major Joseph Kabila avec la bénédiction de l'armée prend le pouvoir en République démocratique du Congo (Rdc). En 2005, précisément le 7 février, c'est au tour de Faure Gnassingbé de remplacer son père, au Togo, dans un imbroglio total. En Afrique, la succession de type monarchique à la tête des Républiques semble devenir une mode. Ils sont ainsi un certain nombre de présidents qui, après avoir goûté aux charmes du pouvoir, souhaitent et font tout pour que leurs progénitures suivent leurs traces après eux. Illustrations.

Joseph Kabila Kabange est né le 4 juin 1971. Il est président de la République démocratique du Congo depuis l'assassinat de son père l'ancien président, Laurent Désiré Kabila, le 16 janvier 2001, au cours de la deuxième guerre du Congo. Il a été à la tête de l'Alliance pour la majorité présidentielle (AMP) et a créé en 2002 le Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie (PPRD). Le 27 novembre 2006, il est déclaré par la Cour suprême de Justice gagnant du deuxième tour de l'élection présidentielle, organisé le 29 octobre, devenant ainsi président de la République. Il est réélu le 28 novembre 2011 et la cérémonie d'investiture se déroule le 20 décembre suivant, mais son principal adversaire, Etienne Tsisekedi, conteste les résultats et s'est également proclamé président de la République, prévoyant d'être investi vendredi 23 décembre 2011.

Sous le régime de **Mobutu**, il est en exil en Tanzanie où il se fait appeler, pour des raisons de sécurité liée à sa clandestinité, Hippolyte Kabange Mtwale. Il est inscrit à l'école française de Dar es Salaam. Il s'occupe également des pêcheries que son père possédait alors sur le lac Tanganyika. En octobre 1996, il rejoint ce dernier, lors de la première guerre du Congo et est formé au métier des armes par le chef d'état-major de l'armée rwandaise, James Kabarebe. Il devient Major-général.

En 1998, alors que son père est président, il a tenté de stopper la guerre civile et fait retirer, avec succès, les troupes étrangères stationnées dans le pays. Après avoir dû quitter la faculté de droit de l'université de Makerere pour aider son père, Joseph Kabila a obtenu un baccalauréat ès arts en relations internationales à la Washington International University, institut d'enseignement supérieur à distance non reconnu par le département d'éducation des États-Unis. Puis en 2001, à la suite de l'assassinat de son père, il est désigné par l'entourage de ce dernier pour tenir la présidence de la République démocratique du Congo. Suite à un accord de paix, le dialogue inter-congolais, qui met fin à la deuxième guerre du Congo, un gouvernement de transition a été mis en place

en 2003 et comporte les chefs des deux principaux groupes rebelles qui deviennent ainsi « vice-présidents ». Cette transition prévue pour durer 2 ans devait déboucher sur des élections avant la fin de l'année 2005. Mais, des retards dans l'exécution la repoussent jusqu'à fin 2006.

Depuis son arrivée au pouvoir, **Joseph Kabila** doit faire face à des guerres répétées dans l'Est du Congo où dit-on, des forces rebelles internes ou appuyées par des gouvernements voisins tentent de déstabiliser le pays par la violence, le crime, le pillage des ressources. Le 28 mars 2004, des supporters de l'ancien président Mobutu Sese Seko tentent en vain de renverser Joseph Kabila par un coup d'État. En 2011, Joseph Kabila est proclamé vainqueur de l'élection présidentielle de 2011 par la CENI (Commission électorale nationale indépendante). Le processus électoral est considéré comme entaché d'irrégularités et non crédible par des organisations internationales dont le Centre Carter et la Mission d'observation des élections de l'Union européenne.

Faure Essozimna Gnassingbé est un homme politique togolais, né le 6 juin 1966 au Togo, président de la République du Togo d'abord par intérim du 7 au 25 février 2005. Il sera ensuite élu 2 fois les 4 mai 2005 et 4 mars 2010. Sa « nomination » en tant que président de la République était déjà prévue, en raison du mauvais état de santé de son père Gnassingbé Eyadema. Lequel en décembre 2002 avait fait amender la Constitution du pays, avec entre autres mesures l'abaissement de l'âge nécessaire pour être président de 45 à 35 ans, âge qu'avait son fils à cette époque. Ceci aurait permis à Faure Gnassingbé de se présenter à l'élection présidentielle de 2003 au cas où Eyadéma ne pourrait se présenter.

Selon certains, avec l'aval de **Jacques Chirac** et tel que permis par l'amendement constitutionnel de décembre 2002, Eyadéma (père) se présente finalement à l'élection présidentielle de 2003 qu'il remporte officiellement au premier tour avec 52 % des voix. Il fait entrer Faure Gnassingbé (jusqu'alors député) au gouvernement

en lui confiant le ministère des Travaux publics, des Mines et des Télécommunications. Eyadéma annonça engager de grands travaux de réhabilitations des infrastructures partout dans le pays après le rétablissement de la coopération avec l'UE (coupée depuis 1993 à la suite de la répression d'une manifestation en février 1993).

À la suite du décès de son père le 5 février 2005 et d'un coup d'Etat constitutionnel soutenu par l'armée, Faure Gnassingbé est nommé président. Sous la pression de l'opposition, de l'Union africaine et de la communauté internationale, Faure Gnassingbé renonce d'abord à être président jusqu'au terme du mandat normal de son père et annonce une élection dans les 60 jours. Puis il renonce à la modification de la constitution votée en toute hâte au lendemain de la mort de son père pour évincer le président intérimaire Fambaré Ouattara Natchaba, président de l'Assemblée nationale, longtemps bloqué par l'armée togolaise à la frontière béninoise. Enfin, le 25 février, il renonce à son mandat de président par intérim et se porte candidat à l'élection présidentielle. L'élection a lieu le 24 avril 2005. Le scrutin est marqué par l'irruption de forces armées dans les bureaux de vote et le vol des urnes. Faure Gnassingbé est élu avec 60,6 % des voix. Pour l'opposition, ce scrutin est entaché d'irrégularité. Des affrontements entre partisans de l'opposition et forces de l'ordre et des milices du Rassemblement du Peuple Togolais (parti au pouvoir) s'ensuivent. Le 3 mai, la Cour constitutionnelle confirme les résultats de l'élection et Faure Gnassingbé prête serment le 4 mai.

Ali Ben Bongo Ondimba, Homme politique gabonais, Alain-Bernard Bongo est le fils aîné d'Omar Bongo (ancien président) et de Joséphine Nkama (deve-

nue par la suite Patience Dabany, artiste). Né le 9 février 1959 à Brazzaville, il prend le nom d'Ali Ben Bongo quand son père convertit la famille à l'Islam en 1973. Il fait ses études en France. Lorsqu'Ali Bongo revient au Gabon, il travaille dans le cabinet de son père entre 1987 et 1989. Avant d'être nommé ministre des Affaires étrangères du gouvernement de Casimir Oyé Mba. Il doit cependant démissionner à cause de son âge. Car, la Constitution de 1991 impose d'avoir au moins 35 ans pour exercer des fonctions ministérielles. Or, Ali Bongo en a 32 ans. Il revient dans le cabinet de son père. Il crée, avec André Mba Obame, un groupe de proches qui vise à rénover la vie politique gabonaise.

Mon fils, je vais commencer par faire de toi mon Conseiller Spécial, ensuite on se débrouillera pour que tu puisses me remplacer à la tête de la mairie.



En 1990, Ali Bongo se présente à la députation et est élu. En 1996, il cherche à prendre le contrôle du Haut-Ogooué qui est le fief de son cousin, le ministre de la Défense, général et ancien chef d'État-major Idriss Ngari. Ali Ben Bongo s'affronte avec Ngari et patauge (méconnaissance de la langue locale, pas de résidence dans la région) mais il obtient le soutien de son père qui le fait élire. En février 1999, il est nommé ministre de la Défense en remplacement de Ngari au sein du gouvernement. Ali Bongo dépense beaucoup pour sa popularité au sein de l'armée et place ses alliés. Son beau-frère, le ministre de l'Économie Paul Toungui, le trouverait trop dépensier et bloque un achat militaire. Ali Bongo est réélu député en 2001 et 2006.

Vice-président du Parti démocratique gabonais, Ali Bongo est désigné candidat par le parti au pouvoir pour l'élection présidentielle prévue le 30 août 2009 et destinée à remplacer Omar Bongo mort en juin 2009. Le 3 septembre 2009, les résultats sont rendus publics : Ali Bongo Ondimba est officiellement élu président de la République avec 41,73 % des voix, face à Pierre Maboundou (25,64 %) et André Mba Obame (25,33 %). Ces derniers contestent la légalité de la proclamation et la sincérité des résultats. Après la validation des résultats de l'élection, Ali Bongo est investi le 16 octobre 2009. ♦



Par Dr. Bertrand Begoumenie,
Chercheur et consultant

L'avènement de la démocratie pluraliste en Afrique au début des années 90, à la suite d'une euphorique mue politique de l'Europe de l'Est, précédée de l'effondrement du mur de Berlin et, sous la pression du symboliquement célèbre sommet de la Baule avait fait inspirer aux peuples un air d'espoir pour l'avenir. Cet espoir était d'autant plus immense que le mécanisme du changement annoncé paraissait fiable et efficace. Erreur, car la volonté des peuples n'a jamais été aussi superbement ignorée par des gouvernements du reste peu représentatifs et pourtant issus des élections « démocratiques ».

En près de 22 ans de pratique de la démocratie d'improvisation, importée par contagion progressive, le constat est d'une amertume sévère : les peuples peinent à prendre leur destin en main et le souffle semble s'arrêter, tandis que le lumineux espoir d'alors se transforme quotidiennement en un ténébreux cauchemar. Les tensions pré et postélectorales que l'on a connues notamment au Kenya, au Zimbabwe, au Togo, en Côte d'Ivoire, en RDC, au Sénégal entre autres - pour ne citer que les cas les plus récents - avec leurs corollaires de pertes en vies humaines; l'atavisme de la pratique des coups d'Etat qu'on avait naïvement crue dépassée suffisent à faire penser qu'élections et démocratie ne vont pas forcément de pair. Devant cette impasse, la tentation est irrésistible de reprendre à son compte cette interrogation, en première de couverture de la 92^e parution du bimestriel Manière de voir : « Derrière les élections, quelle démocratie ? » C'est toute la question de la pratique démocratique aussi bien en Afrique qu'ailleurs.

Cette question est d'autant plus importante que pour avoir gagné une élection avec un peu moins de 51% de suffrages, voire bien moins, il arrive qu'on s'en prévale pour ignorer le camp des perdants, lequel représente pourtant un peu plus de 49% de l'opinion du peuple. Pour nombre d'observateurs, cette atteinte à la représentativité gouvernementale est de nature à couper le pays en deux et à fragiliser l'idée même de la démocratie. Au regard des dégâts postélectorales survenus en Afrique ces dernières années, la pertinence de cette constatation ne souffre d'aucun doute. En revanche, il n'est pas évident, dans le contexte actuel de subversion démocratique qui prévaut depuis la fin des années 80, que la fragilisation de l'idée de démocratie provienne du traitement méprisant que l'on pourrait réserver au perdant d'une échéance présidentielle. Il semble bien au contraire que ce traitement, pour le reste honteux, soit la conséquence d'une fragilisation antérieure du rêve démocratique.

Subversion démocratique

La subversion démocratique se caractérise en effet par une perversion des principes ou valeurs traditionnels de la démocratie. Désormais, la souveraineté des peuples est devenue celle des Etats, complices des institutions financières internationales et des firmes multinationales, au point où les

élections elles-mêmes ne sont plus qu'un moyen de maintenir les peuples dans l'illusion fantasmagorique de leur prétendu pouvoir. A l'origine de cette inversion de l'idéal démocratique issu des Lumières, l'emprise de l'économique sur le politique, avec en toile de fond les intérêts des multinationales, acteurs majeurs de la mondialisation néolibérale. Comme le résume André Bellon : « (...) l'esprit démocratique recule au profit de l'acceptation des contraintes de la mondialisation présentées comme insurmontables, l'intérêt général s'efface en faveur d'intérêts parcellaires autant que fugitifs. Le citoyen n'est plus un acteur de la démocratie, mais son créancier passif. » Or, prévenait Thomas Sankara avec la détermination d'un visionnaire : « on ne peut concevoir la démocratie sans que le pouvoir, sur toutes ses formes, soit remis entre les mains du peuple : pouvoir économique, militaire, politique, pouvoir social et culturel. » Ce qui dans l'idéal démocratique suppose une ferme prise en compte, par les différents élus, de la volonté des peuples, à tous les niveaux de l'exercice du pouvoir.

Lorsque les peuples de France et des Pays-Bas s'opposent au Traité constitutionnel européen et que celui-ci passe tout de même aux Parlements respectifs - sièges des élus ayant le devoir de défendre la volonté des peuples - de ces pays, ce n'est rien d'autre qu'une négation de la souveraineté populaire. Lorsque les populations françaises manifestent contre les Réformes sur les retraites et que celles-ci sont instituées par les pouvoirs publics - avec en tête le chef de l'Etat, l'élu du peuple -, c'est encore une violation de la souveraineté populaire. Lorsqu'enfin, le courageux peuple grec s'insurge contre les mesures sociales drastiques imposées par le FMI, la Banque centrale européenne et les partenaires européens pour sortir - prétend-on officiellement - ce pays de la crise économique qui y sévit, on comprend une fois de plus que les intérêts du capital passent bien avant ceux du peuple et éclipsent la notion de représentativité. La réalité étant celle-là ailleurs, qu'en est-il sur le continent noir, au regard de la spécificité historique de ses rapports avec l'Occident et des enjeux géostratégiques et économiques qu'il représente pour les puissances économiques et les multinationales, occidentales notamment?

Prendre la marionnette pour le marionnettiste

Interpréter le fait démocratique sur le continent en

se limitant au seul cadre national serait prendre la partie visible de l'iceberg pour sa totalité, avec l'inconvénient – sans doute fâcheux – de prendre la marionnette pour le marionnettiste. Car les tares démocratiques observées sur le continent noir procèdent d'un mal être profond de la démocratie tant à l'échelle locale que globale. La démocratie a perdu de son essence en se laissant courtiser par les séduisants discours d'un monde économiquement meilleur pour tous, tel que défendu par les avocats du marché tout-puissant. Par conséquent, la fragilisation de la démocratie que l'on dénonce de plus en plus en Afrique relève moins de la médiocre représentativité des gouvernements, qui ne prennent parfois pas en compte les suffrages obtenus par les perdants, que des pressions des intérêts mondialisés. L'idée n'est pas ici de défendre les régimes en place en Afrique, mais de rendre compte de la complexité d'un phénomène que l'on juge le plus souvent en apparence uniquement.

En Afrique, les fondements de la démocratie ont été sapés dès les accessions respectives à l'indépendance et dans une moindre mesure au cours des premières décennies postcoloniales. Quoi qu'on dise, l'élimination physique de ceux qui nourrissaient l'ambition d'assumer une véritable représentativité des peuples au sens où l'entendait Sankara – l'une de ces victimes avec Lumumba, Um Nyobè, Sylvanus Olympio, etc. – au profit d'acteurs bien connus et plus favorables à la préservation des intérêts des anciennes métropoles, est le point de départ de la séquestration de l'opinion des peuples d'Afrique. Les ingérences des multinationales et des puissances occidentales – en termes de soutien ou de déstabilisation des régimes en fonction de leurs attitudes vis-à-vis de ces maîtres du monde – au Congo, en RDC, en RCA, au Tchad, en Guinée Conakry, en Côte d'Ivoire, à Madagascar ou encore en Libye, etc. témoignent d'une fragilisation de l'idée de démocratie, de plus en plus dénoncée, à l'échelle internationale par des observateurs bien avertis. Le diplomate singapourien Kishore Mahbubani démystifie le paradoxe démocratique mondial en ces termes: « *Au XXI^e siècle, ce sont les nations les plus démocratiques au monde, les nations occidentales, qui font tout pour maintenir cet ordre mondial antidémocratique. Dans ces pays, jamais une minorité ne pourrait imposer des décisions à la majorité. C'est pourtant*

précisément ce que fait l'Occident à l'échelle mondiale. (...) Dans les faits, 12% de la population mondiale prend des décisions pour tout le reste de la planète. »

Crise de représentativité

Il ne s'agit point-là d'une simple vue de l'esprit, mais bel et bien de la réalité. L'historien burkinabé Joseph Kizerbo a admis avec douleur : « *Quand je siégeais à l'Assemblée nationale de mon pays, on nous avait soumis un projet de loi sur les privatisations accompagné d'une note du gouvernement disant : si vous ne votez pas cette loi, nous n'aurons pas le crédit que nous attendons de telle institution financière.* » Devant une telle ingérence, la fonction de représentativité du Parlement – siège de la souveraineté du peuple – perd de son contenu. Plus récemment encore, c'est le semencier américain Monsanto qui a imposé l'achat du coton transgénique aux paysans burkinabés avec le soutien du gouvernement. Un paysan raconte écéuré : « *Ils sont venus avec les autorités et les gendarmes pour nous dire que l'année prochaine nous ferons tous du Bt, parce que c'est mieux pour nous. (...) Et si nous refusons, l'UNPCB nous prévient que nous ne pourrions pas égrener notre coton conventionnel dans la région.* » La crise de représentativité dont il question dans cette réflexion est donc en péril – en Afrique – tant au niveau de la formation des gouvernements, qu'à celui des parlements et des sommets des Etats, du fait des contraintes extérieures aux agissements trop connus dont toutes ces instances se sont rendues complices : « *D'un côté, les citoyens souhaitent être représentés, avoir des porte-parole politiques. De l'autre, les 'élites' estiment savoir ce qu'est le bien commun, s'estiment porteuses d'un intérêt général d'essence quasi immanente, y compris contre leurs propres citoyens. La légitimité ne procède donc plus du peuple.* »

On peut par conséquent conclure au sujet de ces crises de représentativité et de leurs risques d'instabilité en Afrique que : « *Choisir démocratiquement ses dirigeants est un objectif louable. Encore faut-il mettre en place les conditions sans lesquelles ce geste n'est que l'application bêtaise d'un dogme destiné à donner bonne conscience aux missionnaires de la morale, qui se trimballent aux quatre coins du monde avec le kit du parfait petit démocrate dans leurs bagages. Sinon, (...) il s'agit au mieux d'une machine à fabriquer des incompréhensions, au pire d'une bombe lancée contre l'idée même de démocratie.* » Le mal démocratique africain n'est, lui aussi, qu'une conséquence de la gouvernance publique mondiale, envoûtée par le marché. ♦

C'est une atteinte à nos droits et libertés, monsieur le maire...



DIAGNOSTIC

L'ALTERNANCE BLOQUEE ?



Par Marie France AKOA

Dans de nombreux pays africains, le changement politique souhaité a souvent de la peine à advenir. Et pour cause ; au lieu d'une alternance politique, on s'ingénie à mettre en place une alternance purement électorale dans laquelle des hommes politiques succèdent à d'autres à l'intérieur des structures politiques qui, elles, restent les mêmes. Dans ces conditions, quelle valeur accorder à l'alternance ?

Etymologiquement, alternance vient du mot latin «*alternus*» (alternatif) qui vient lui-même du mot «*alter*» (l'autre). Dans la pratique courante, il signifie «*l'un après l'autre*», «*successif*». En effet, c'est l'action d'alterner ; une succession dans le temps ou l'espace selon un ordre régulier. En politique, on parle d'alternance lorsque des partis appartenant à des courants différents se succèdent au pouvoir, une situation d'un régime politique où des courants, des tendances ou des partis différents se succèdent au sommet de l'Etat. C'est le cas par exemple lorsque la majorité présidentielle est renversée par l'opposition dans le respect des règles constitutionnelles.

L'alternance a pour conséquence de renforcer la légitimité de la Constitution et l'adhésion des citoyens au régime politique, car elle témoigne en effet de l'existence de libertés politiques et d'un régime pluraliste où le parti au pouvoir accepte de se retirer en cas de défaite électorale. C'est une condition nécessaire, bien qu'insuffisante dans un régime démocratique. L'enjeu ici est de voir un jeu politique dans lequel des équipes dirigeantes de formations politiques différentes se succèdent au pouvoir de façon régulière. Mais l'alternance politique a besoin de préalables.

Le système de partis

L'alternance politique suppose que plusieurs partis interviennent dans le jeu politique, dont les règles sont clairement et de façon consensuelle, définies et acceptées par tous les acteurs. En effet, l'alternance suppose au moins le dualisme des forces politiques. Si l'alternance a longtemps été subordonnée au bipartisme, elle s'épanouit actuellement dans les systèmes multipartites. Le multipartisme induit donc l'existence de plusieurs blocs aux visions politiques plus ou moins opposées et dont l'objectif est la conquête et la préservation du pouvoir. Dans le cas de certaines expériences africaines, l'alternance a été possible grâce à la mobilisation et le ralliement des principaux partis de l'opposition. Elle a pu ainsi taire ses divergences, nouer des alliances, et ainsi faire bloc pour atteindre son objectif : renverser le pouvoir en place. Cela a été le cas notamment avec le Bénin, le Mali et le Sénégal, pour ne citer que ces Pays.

Le consensus politique

Il porte généralement sur les conditions de transition. Ces conditions reposent sur la tenue d'élections et l'indépendance, mais aussi la compétence de toutes les instances intervenant dans le processus électoral, d'une part ; d'autre part, sur les lois électorales. En effet, bien que les conditions nécessaires à l'épanouissement et au bien être des individus ne se limitent pas à la tenue d'élections, celles-ci sont néanmoins indispensables à la bonne gouvernance qui seule est à même de produire des résultats qui profitent à la population à travers des possibilités économiques accrues, des emplois et une élévation du niveau de vie. Aussi, la notion de régularité dans le renouvellement de la classe dirigeante (limitation des mandats) acquiert une importance, dans la mesure où elle empêche les gagnants de confisquer le pouvoir et de s'assurer ainsi un pouvoir à vie.

Mais, pour qu'on ne tombe pas dans le travers d'une alternance de forme, cette caricature de la démocratie où une élite ou lobby s'accapare le pouvoir, tout en alternant les dirigeants (ceux-ci étant bien sûr du même bord), la tenue d'élections, ainsi que la limitation des mandats ne constituent pas des conditions suffisantes.

La difficulté d'une véritable alternance

La question centrale est : entre des africains incapables de se prendre en main et une «*tutelle*» puissante, essentiellement intéressée, quelle alternance ? En effet, les handicaps à l'alternance en Afrique ont des causes de deux types : endogènes et exogènes.

Les causes endogènes

Les pouvoirs illimités amènent les dirigeants à fausser le jeu politique, de façon à verrouiller le processus de transition. Ici on doit s'attarder sur la mentalité des Hommes politiques : très souvent, dans l'exercice du pouvoir, les décideurs et les gouvernants n'ont pas assez de sens éthique. Ils ont parfois tendance à faire du pouvoir un patrimoine personnel. Ces abus se traduisent par la révision opportuniste de la Consti-

tution, des velléités monarchiques, la restriction des libertés individuelles et collectives, le manque de consensus sur les questions électorales. En effet, la gestion partielle des élections, décriée par les autres acteurs entraîne de plus en plus la contestation des résultats des urnes sur le continent. Cette volonté de « verrouiller » le système électoral est clairement établie par les propos d'un président africain qui affirme que « on n'organise pas des élections pour perdre ». Malgré tous ces travers, l'élite au pouvoir n'est pas le seul acteur majeur du jeu politique à porter la responsabilité de l'échec de l'alternance.

Une opposition « fainéante » et une société civile absente

L'absence d'une alternative crédible est aussi un des handicaps à une véritable alternance. En effet, comme Acteur majeur du jeu démocratique, l'opposition doit avoir une vision et un but à atteindre : renverser la majorité présidentielle dans le respect des Règles constitutionnelles. Mais en Afrique, la plupart du temps, l'opposition n'a pas toujours un réel projet politique, ni une alternative à proposer au Peuple pour espérer renverser la vapeur. Ceci peut aussi s'expliquer par le manque de savoir-faire politique. En effet, l'opposition ne propose pas toujours des alternatives, encore moins des projets politiques crédibles, aux électeurs. De plus, les querelles internes et les égoïsmes des leaders fragilisent l'opposition, la divise et la rend incapable de s'unir pour renverser la tendance.

Et comme si cela ne suffisait pas, on assiste à une véritable démission de la société civile et une clochardisation des médias. De leur rôle de contre-pouvoir, il ne reste pas grand-chose. Aujourd'hui, c'est une élite intellectuelle qui a failli à son devoir et à ses obligations, des médias qui pour certains, croulant sous le poids de pressions du pouvoir en place, ont fait le choix de la « politique du ventre » et sont devenus de vrais instruments de propagande gouvernementale.

A côté des abus politiques et du manque d'opposition forte, on a aussi d'autres causes endogènes plus subjectives comme la relative jeunesse des démocraties africaines et leur difficile adaptation au contexte culturel local.

Les causes exogènes

Il s'agit essentiellement du rôle « trouble » de la Communauté Internationale. Ce sont les agissements des ex-puissances coloniales, des multinationales et des Organisations et Ong internationales qui ont la mainmise sur l'Afrique. Des multinationales, des ex-puissances coloniales, des lobbies considèrent certains Etats Africains comme des « chasses gardées » et ne sont pas toujours étrangers aux soubresauts politiques que traversent certaines Républiques. Ayant établis des liens « privilégiés » avec l'élite dirigeante africaine, et conscients de leurs intérêts sur le sol Africain, ils ne reculent devant rien pour favoriser l'accession et le maintien au pouvoir d'un Chef d'Etat qui leur est favorable. Ils ont pour cela l'aide de certaines Organisations et

ONG Internationales qui dépassent bien souvent le cadre de leurs missions et de leurs prérogatives pour la sauvegarde des intérêts économiques qui n'ont rien à avoir avec les intérêts des populations africaines.

Les défis d'une véritable alternance africaine résident dans la prise de conscience africaine, et la rupture des relations « paternalistes » qu'entretiennent les anciennes puissances coloniales avec le peuple Africain. La prise de conscience africaine doit être collective et doit permettre que l'élite africaine rende des comptes à SON peuple, qu'elle traite celui-ci avec dignité, en respectant ses droits et en créant des richesses et des débouchés favorables à son développement. Que le Peuple prenne conscience de sa responsabilité et de sa force en s'impliquant de façon lucide dans le processus du choix de ses dirigeants.

Les défis de l'alternance résident aussi dans le changement des relations avec l'Occident, afin que leurs lobbies ne nous abreuvant plus de discours flatteurs sur la fin des relations néocoloniales, mais qu'ils changent les méthodes de coopération. La tâche est ardue et seuls les Africains eux-mêmes seront les acteurs de ce changement, car personne ne pourra se substituer à eux pour construire un avenir libre, pacifique et prospère. Les Africains doivent cesser d'être dupes, les Relations Internationales ne sont régies que par la seule loi de l'Intérêt. ♦

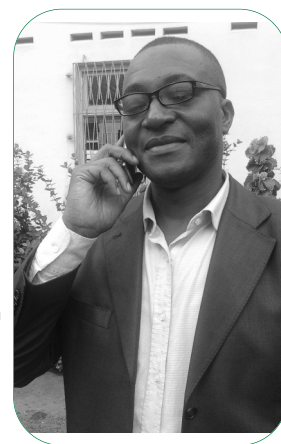


RENCONTRE AVEC...

Dr Hilaire KAMGA

Membre du Comité Directeur NDH-France

« TECHNIQUEMENT, LE CODE ELECTORAL UNIQUE N'EST PAS DEFENDABLE »



Le port altier, le verbe tranchant et très sûr de lui, tel apparaît l'activiste des droits de l'homme, Dr Hilaire Kamga. Après avoir été pendant dix ans Président des Nouveaux Droits de l'Homme-Cameroun, il est actuellement membre du Comité Directeur des NDH-France. Il est aussi Secrétaire Permanent de la Plate Forme de la Société Civile pour la démocratie qui est aujourd'hui un regroupement de près de 150 organisations. Il est l'un des initiateurs du programme catholique d'observation électorale qui a permis de doter le Cameroun d'environ 5000 observateurs électoraux dans les années 1999-2002 sous l'impulsion du regretté Mgr André Wouking. Juriste de son état, il est expert des Nations unies pour les questions de droits de l'homme et particulièrement pour les élections.

Né le 16 juin 1968 à Bandjoun, Dr Hilaire Kamga a fait ses études primaires à Douala et secondaires dans son village natal et dans la capitale économique du Cameroun. Il a obtenu deux baccalauréats (A et D) dont l'un au Cameroun et l'autre en France. Titulaire d'une Maîtrise en Economie de l'Université de Yaoundé, il a aussi décroché un Doctorat de troisième cycle en Droit à l'Université Paris Dauphine en 1996 sur le thème : « La constitutionnalité du droit électoral ».

L'ambition politique chez ce quadragénaire, ce n'est pas ce qui manque le plus. Dans la perspective de la récente élection présidentielle qui a vu la reconduction du président Paul Biya à la tête du Cameroun, Dr Hilaire Kamga a conçu une offre Orange tropicalisée, inspirée de la vague qui a déferlé sur l'Ukraine en 2004. Objectif : conquérir le pouvoir et rendre possible l'alternance.

Ses prises de position sur la vie politique au Cameroun frappent par leur radicalisme. Pour lui, le tout nouveau Code Electoral unique promulgué par le Chef de l'Etat, n'est qu'une escroquerie politique et un tissu de contradictions. Il en a fait une lecture pour le grand public au terme de laquelle il s'est plu à relever et à commenter dans une opuscle les 100 problèmes que ce texte pose à la science électorale et à la construction de la démocratie dans notre pays.

C'est donc un homme foisonnant d'idées mais ferme sur ses convictions que nous avons rencontré pour nos lecteurs. Pour les éclairer sur la complexité des élections et leur expliciter les rapports qu'elles entretiennent avec la démocratie.

ECOVOX : *A travers des processus électoraux heurtés, l'Afrique s'est donnée pratiquement en spectacle au reste du monde, administrant la preuve, si l'on peut dire, de son immaturité politique. Faut-il, dans ces conditions, se passer des élections sur notre continent ?*

Hilaire KAMGA : Je ne souscris pas à l'idée de l'immaturité politique de l'Afrique en tant que telle. Je sais d'expérience que le processus électoral sur notre continent n'est pas un long fleuve tranquille, qu'il s'agisse de la période préélectorale, de la période électorale ou de la période postélectorale. Dans la mesure où la démocratie de type occidental est quelque chose d'importé sur nos terres, l'Afrique apparaît comme une victime qui subit les modèles et les schémas de pensée et d'action politique venus d'ailleurs. Sous ce rapport, elle n'est pas véritablement maîtresse de son destin. De plus, elle n'est pas non plus suffisamment indépendante pour pouvoir, de manière endogène, générer des mécanismes de dévolution du pouvoir propres. Je pense le problème se pose à ce niveau. Pour ne rien arranger, nous avons dans nos pays et nos régions des peuples divers avec des cultures diverses dont les incompatibilités sont patentes. Dans ces conditions, la promotion d'un type de démocratie

ne peut pas strictement correspondre à la réalité sociologique ou anthropologique de l'Etat dont les assises ne sont elles-mêmes pas solides du fait de ces disparités. La délimitation des Etats en Afrique n'a véritablement pas facilité les choses. Comment l'Afrique pourrait-elle sortir de cet imbroglio ? Voilà toute la question. On ne saurait donc conclure qu'il faut se passer des élections en Afrique. Si le choix de notre continent porte sur la démocratie à l'occidentale, il y a lieu d'en assimiler les préalables, les exigences et les conditionnalités. Les élections qui viennent d'être organisées au Sénégal ont administré la preuve que l'Afrique peut bien s'accommoder de ce type de démocratie.

ECOVOX : *Une certaine lecture du phénomène électoral tend à accréditer la thèse selon laquelle les élections concurrentielles constituent des mécanismes de recyclage d'anciens partis uniques en partis hyper dominants comme au Cameroun par exemple. Que faut-il penser d'une telle lecture ?*

H. K. : D'abord, l'élection, c'est le déterminant fondamental de la démocratie de type occidental et il faut déjà qu'on s'accorde sur ce que l'on appelle une élection démocratique pour savoir si le type d'élections qu'on a peut être taxé de

démocratique l'est et si tel est le cas, qu'est-ce qui fait que ces élections permettent le recyclage d'anciens partis uniques en partis hyper dominants. Il faut le dire, une élection démocratique doit être une élection juste, libre et transparente. Chacun de ces qualificatifs renvoie à toute une base conceptuelle du point de vue technique en science électorale. Est-ce que les élections telles qu'elles se passent en Afrique sont justes ? Est-ce qu'elles sont libres ? Est-ce qu'elles sont transparentes ? Très souvent, ce n'est pas le cas.

Dans un environnement où les anciens partis uniques suscitent la création de nouveaux partis et où l'opposition dans son écrasante majorité est constituée de partis saisonniers, on peut parier que les anciens partis uniques ne s'occupent que de leur reproduction avec tous les travers que cela suppose. Il faut remonter à la période d'avant les indépendances pour bien comprendre le mécanisme par lequel le pouvoir a été transféré aux potentats locaux et examiner la période post-indépendance pour maîtriser les déterminants de cette situation qui perdure jusqu'aujourd'hui. En effet au moment où les Etats africains aspirent à l'indépendance, le colon est vigilant sur le choix des hommes à qui il va transférer son pouvoir. Il prendra des précautions pour que le pouvoir ne lui échappe pas totalement. Pour ce faire, il choisira parmi les élites locales celles qu'il peut manipuler à sa guise, celles qui font preuve d'indépendance étant purement et simplement mises à l'écart. C'est ce qui explique la mise à l'écart d'hommes de grand talent politique comme Ruben Um Nyobe au Cameroun. C'est ce qui explique aussi l'ostracisme dont son parti politique, l'UPC, a été frappé de longues années durant. Des partis plus accommodants seront ainsi propulsés au-devant de la scène et une fois le colon parti et remplacé par le néo colon, ils s'incrusteront dans l'imaginaire social comme des partis prophétiques, aidés en cela par leurs conseillers occidentaux. Ils développeront ainsi au cours des ans, des stratégies pour rester au pouvoir et pour s'imposer comme la référence obligée en matière d'outil de démocratisation surtout au lendemain de la chute du Mur de Berlin. Mais ce sera une démocratisation de façade, tout étant mis en œuvre pour conserver le pouvoir, coûte que vaille. Les changements de dénomination qui affecteront certains partis uniques, à l'instar de l'UC, devenue UNC puis RDPC ne seront que des retouches cosmétiques sans retentissement sur les stratégies cachées de conservation du pouvoir et de domination de la sphère politique du pays.

Cette situation pose le problème de la souveraineté. En démocratie, la souveraineté appartient au peuple, mais avant

d'appartenir au peuple, la souveraineté appartient d'abord à l'individu et au citoyen. Elle appartient au peuple de manière agrégée, le peuple étant, pour être simple, l'agrégation des citoyens. Dans les Etats postcoloniaux d'Afrique qui sont aussi des Etats néo coloniaux pour la plupart, les partis politiques sont hyper dominants. Ils ont pour ainsi dire confisqué la souveraineté des peuples. La situation politique dans ces Etats n'est pas le fruit d'une véritable bataille mais plutôt de manœuvres sordides qui, au fil du temps, ont dépossédé les peuples de leur dignité et d'une démocratie authentique. Le cas du Cameroun auquel vous faites allusion est illustratif du fait que le peuple camerounais n'a jamais été celui qui a été maître de la conception de son modèle de dévotion du pouvoir.

Dans un tel contexte, vous ne pouvez pas, tant que le rapport de force n'a pas changé, obtenir des élections libres, justes et transparentes qui consacrent une élection démocratique. Le colon va continuer à gérer à travers des individus et les partis qu'il accompagne. Il faut inverser le rapport de force pour créer un cadre pluraliste de compétition politique. Si on ne le fait pas, les anciens partis uniques resteront au pouvoir. Lorsqu'il s'est agi de mettre en place un nouveau Code Electoral dans notre pays, les mêmes réflexes de conservation au pouvoir ont resurgi et se sont imposés à ceux qui étaient chargés de l'élaborer.



ECOVOX : *Restons dans le système de dévolution du pouvoir pour déplorer qu'en Afrique, il y a des pays où les enfants succèdent à leurs pères à la magistrature suprême. C'était le cas au Gabon et au TOGO. Cela a failli être le cas en Lybie. Que pensez-vous de ce type de dévolution du pouvoir ?*

H.K. : Je commence par dire qu'il ne faut pas mêler la Lybie à cette aventure foireuse de certains de nos chefs d'Etat. Contrairement à ce que laisse entendre l'Occident, il existait une forme de dévolution populaire et légitime de pouvoir en Lybie. Prétendre que Kadhafi s'apprêtait à se faire remplacer par un de ses fils ne peut que procéder d'une campagne de dénigrement qui ne dit pas son nom. Ce que l'Occident a dit sur la démocratie en Lybie n'a rien à voir avec la réalité. C'est vrai qu'il n'y a pas de démocratie de type occidental dans ce pays, mais il y avait une forme de dévolution du pouvoir qui convenait aux populations libyennes et dans laquelle elles se retrouvaient.

Cette précision donnée, il faut reconnaître qu'on observe de plus en plus cette volonté de certains de nos chefs d'Etat de

RENCONTRE AVEC...



passer le pouvoir à la cellule nucléaire la plus directe, premier cercle de confiance s'il en est et socle de perpétuation d'un pouvoir sans partage. Mais cette obsession de conservation du pouvoir au-delà même de la propre disparition physique de ceux qui le tiennent n'a rien de démocratique. Malheureusement, elle bénéficie très souvent tacitement à la mafia néo coloniale dès lors qu'elle n'en heurte ni ne contredit les intérêts. Le repli sur la famille biologique pose un problème de confiance : jusqu'à quel niveau a-t-on confiance aux collaborateurs qu'on choisit ? Quand la confiance s'effrite ou est carrément rompue, on a tôt fait de recourir à son fils, convaincu qu'il ne peut qui ne peut jamais trahir sa mémoire de père. Cette tendance est très forte dans des Etats de type néocolonial que nous avons sur le continent et que mon collègue Mathias OWONA NGUINI appelle « Etats endo coloniaux ». Ce n'est assurément pas pour les intérêts du peuple qu'on le fait. C'est pour les intérêts de quelqu'un d'autre qui voudrait se rassurer, quoiqu'il advienne, qu'il aura toujours la mainmise sur les richesses du pays et surtout qu'il ne sera pas appelé à rendre compte de la gabegie orchestrée pendant son règne. Vous verrez que cette dérive ne s'observe pas dans les pays de colonisation anglo-saxonne. Au Ghana par exemple, vous avez une démocratie déjà bien installée. Il y est totalement exclu qu'un individu positionne son fils ou sa femme à la tête de l'Etat. Au Nigéria, au Libéria, en Sierra Leone, on a assis des mécanismes de pouvoir qui ne permettent pas aujourd'hui de telles aberrations. Dans ces pays justement, les pouvoirs ne sont plus exogènes mais ils s'efforcent de devenir endogènes. Dans le cas du Cameroun, du Gabon et des autres pays que vous avez cités, c'est de l'extérieur que ça se décide, parce qu'un certain nombre de groupes mafieux y tiennent le pouvoir avec, à leurs têtes, des mandataires au service des maîtres du monde.

ECOVOX : *Le marché électoral africain est saturé de toutes sortes de vendeurs d'illusions, d'acheteurs de consciences et de tours de passe-passe qui, au finish, préparent la voie à tout, sauf à la démocratie. Au regard de la sociologie électorale classique, les élections ne sont-elles que des bouffonneries de roitelets nègres ?*

H. K. : Non, on ne peut pas faire insulte à tous les pays afri-

cains dans cette sorte de généralisation. Je viens de faire quand même observer une ligne de démarcation fondamentale entre les pays de colonisation française et ceux de colonisation britannique ou portugaise et autres. Il importe de faire la différence entre ces groupes de pays.

Dans les pays de colonisation française en général, on assiste à des manipulations lors des processus électoraux. J'ai commis un petit ouvrage sur la typologie des fraudes électorales. On en recense de la période préélectorale à la période postélectorale en passant par la période électorale pas moins d'une trentaine de techniques de fraude qui sont utilisées pour plomber les résultats des élections et au-delà, museler la démocratie. Dans ce contexte, les élections, comme vous le dites si bien, peuvent être assimilées à de la bouffonnerie. Il faut qu'il y ait des ruptures fondamentales qui montrent qu'on n'est plus otage de la mafia néocoloniale. Ce sont ces ruptures qui sont productrices de démocratie véritable. Je cite beaucoup le Ghana qui est aujourd'hui un exemple pour dire que dans ce pays, vous n'aurez jamais, toutes choses égales par ailleurs, des manipulations électorales frauduleuses. Le peuple s'est assis et a élaboré une nouvelle constitution qui est devenue un socle sacré et qui a la particularité de consacrer un encadrement de dispositif de gestion des élections. Le pays compte 14 partis politiques, ou plus exactement 14 et demi parce qu'il y a un en création. C'est bizarre de dire un en création parce que le processus de création d'un parti politique y est très complexe. Quand les règles sont bien définies et quand elles sont consensuelles, les élections ne peuvent être que justes et transparentes et la démocratie plus fiable et plus solide.

ECOVOX : *Par un certain effet de conjoncture politique, on estime en Afrique qu'une élection à deux tours est plus démocratique qu'une élection à un tour. Que pensez-vous de cette vision des choses ?*

H. K. : Une élection à un tour, dans les conditions que l'on connaît en Afrique francophone, peut permettre à un candidat à l'élection présidentielle de la remporter avec un score inférieur à 50%, voire à 40%. Cela a été le cas au Cameroun en 1992 : le président Paul Biya fut déclaré vainqueur avec un score de 39,9% de voix contre 35,9% pour son challenger, Ni John Fru Ndi. Dans une telle conjoncture, peut-on vraiment dire que le vainqueur est légitime ? Une telle victoire n'a pas de quoi consolider la démocratie dans un pays.

Par contre, si l'on a affaire à une élection à deux tours, il y aura obligation de fédérer les forces pour faire sortir des urnes un vainqueur sur qui ne pèsera pas l'ombre d'un soupçon si le processus électoral n'est pas entaché de fraude. Il ne sera déclaré vainqueur que s'il obtient une majorité absolue de voix au second tour. Une élection à deux tours est donc une des clés pour permettre aux forces politiques dans les Etats francophones de transcender leurs antagonismes et les divisions artificielles, qu'elles soient tribales, idéologiques, religieuses, ésotériques ou autres. Dans un pays où les sensibilités politiques sont émietées, les puissances néo coloniales se sentent à l'aise parce qu'elles feront tout pour que le leadership politique reste dilué et que sa recomposition ne soit pas de sitôt envisagée. Le principe diviser pour mieux régner reste à cet égard pertinent.

ECOVOX : *En terre africaine, la corruption électorale avec ce qu'elle comporte de marchandisation du vote et de vote identitaire, est érigée en règle dominante. Comment lutter efficacement contre cette gangrène et mettre la question électorale au service du développement ?*

H. K. : Moi, je voudrais parler de la lutte contre la fraude de manière globale. L'introduction de la carte biométrique par exemple peut constituer une solution au problème de cartes multiples. Pour lutter contre l'achat des bulletins non utilisés, la solution, c'est le bulletin unique. Mais le système politique camerounais tel qu'il a été conçu ne favorise pas l'expression de cette solution, parce que le bulletin unique crée mille problèmes techniques qui altèrent in fine le résultat des élections. Imaginez que dans un système où on a réussi la prouesse de créer environ 267 partis politiques, 120 ou 150 partis se présentent aux élections : le bulletin de vote sera sinon un livre avec un nombre de pages impressionnant, du moins une feuille géante à plier et déplier dans tous les sens ! Dans ces deux cas, on se pose bien la question de savoir comment manipuler ces bulletins d'un type nouveau et surtout comment faire en sorte qu'ils ne deviennent pas de sources nouvelles de fraude. Si donc la solution de bulletin unique est une bonne solution, elle reste incompatible avec le type de système néocolonial qu'on nous a mis en place et qui permet la pléthore des partis et des forces politiques.

C'est pour trouver des solutions à ces questions, qu'il faut repenser le système électoral et surtout réduire la multiplication à l'infini des partis politiques pour qu'on ait, au finish 13, 14 partis politiques comme au Ghana. C'est dans ces conditions que la solution du bulletin unique est une solution techniquement défendable. Mais il y a d'autres poches de fraudes qu'il va falloir démanteler. L'utilisation du matériel d'Etat à des fins de campagne ne relève pas de la corruption électorale stricto sensu, mais de la fraude électorale tout simplement. C'est même une faute pénale qui logiquement doit être condamnée. Le dispositif de gestion électorale au Cameroun ou au Gabon permet-il des sanctions exemplaires contre ce type de fraude électorale ? Non, malheureusement. Pourtant, les élections sont au cœur de la vie civique en général et quotidienne en particulier. Très souvent, j'entends des gens dire qu'ils ont des problèmes d'eau potable, des problèmes de santé, des problèmes de route, mais savent-ils que ce sont les résultats des élections qui peuvent permettre ou non que les populations aient un accès équitable et suffisant à l'eau potable, qu'elles aient des centres de santé et des routes ? Savent-ils qu'elles sont en droit de retirer le pouvoir à tel ou tel élu qui ne s'acquitte pas bien de ses obligations ? Et les élus, savent-ils qu'ils tiennent leur pouvoir des citoyens à qui ils doivent rendre compte ? S'ils le savent, ils doivent tout faire pour leur rendre service. Si le maire du coin sait qu'il doit son pouvoir au gouvernement, il va faire tout pour satisfaire l'exécutif qui lui a permis d'être candidat et donc d'être élu ou nommé à son poste et dans ce cas, les problèmes des citoyens ne le préoccuperont pas. Il n'aura peur que du décret, pas des résultats électoraux. En définitive, il faut qu'on réussisse à faire comprendre dans nos pays africains, en apprentissage démocratique que question d'élection est prioritaire, parce que c'est d'elle que dé-

pendent les autres questions.

ECOVOX : *Mécanismes de délégation de pouvoir, les élections constituent le pivot de tout système démocratique. Comment doivent-elles être organisées pour contribuer à la construction d'Etats démocratiques en Afrique ?*

H. K. : Il y a tout d'abord des choix qu'il va falloir faire. Si on adopte le mode de démocratie de type occidental, il faut se plier aux règles qu'il implique. Mais ce n'est pas seulement ce type de démocratie qui est fiable et viable. Ce qui a cours au Botswana n'est pas le même système qu'on rencontre en France, au Sénégal ou en Côte d'Ivoire pour ne citer que ces exemples-là. Donc, les pays africains doivent faire le choix.

Si le choix porte sur la démocratie de type occidental, il convient de constitutionnaliser le droit électoral. Dans ce cas, on doit savoir que les éléments clés de la dévolution du pouvoir ne changent pas et que de la constitution vont dépendre tous les textes réglementaires relatifs aux élections. Pour cela, il faut un large consensus. Le Prof. Maurice KAMTO disait que sans consensus il n'y a pas de démocratie véritable. Un consensus, c'est la conséquence d'un débat serein et libre entre les parties prenantes à une situation sociale, politique ou économique globale.

Il ne peut pas non plus y avoir de démocratie sans transpa-

AH! NON... Tu ne peux pas être candidat à ce poste électif. On a vu un blanc entrer chez le cousin de ton cousin l'autre jour; et toi-même tu sais que notre nouveau code interdit d'être en intelligence avec l'Etranger...



rence. Un terme voisin, c'est la sincérité. Transparence et sincérité sont inviolables dans un système de démocratie électorale. La transparence, c'est quoi ? C'est l'absence d'opacité dans le processus électoral.

Il y a également les critères de justesse et de justice. Quand on parle d'élections justes, il s'agit d'élections qui remplissent les deux critères de justice et de justesse. Le fait de ne pas permettre à un handicapé d'accéder à un bureau de vote, c'est de l'injustice. Le fait de falsifier les procès-verbaux, de bourrer les urnes, de délivrer plusieurs cartes de vote à un seul individu, d'organiser des équipes itinérantes de vote en faveur d'un candidat participe de la violation des principes de justice et de justesse électorales.

RENCONTRE AVEC...

Le processus électoral doit être libre. Aucun électeur ne peut être forcé à choisir un candidat ni à remettre les bulletins des candidats qu'il n'a pas choisis à quiconque pour de l'argent. A l'exception de la restriction des libertés au demeurant strictement réglementée le jour du vote comme celles d'aller et venir, de faire la campagne d'un candidat, de publier les résultats avant une certaine heure, et j'en oublie, aucune autre restriction n'est admise.

En tout état de cause, la construction de la démocratie électorale de type occidental repose sur la trilogie de transparence, de justice et de liberté.

ECOVOX : *Fraudes, abstentionnisme, absence de culture de participation, commissions électorales à la tête chercheuse, utilisation des moyens de l'Etat à des fins de campagne, constituant autant de dérives qui plombent les élections dans nos pays? Comment faudrait-il assainir les élections en Afrique ?*

H. K. : Tout ce que vous citez, c'est la réalité. Mais c'est davantage des effets d'un mauvais système à la base, qu'il s'appelle Code électoral ou Constitution. Je veux dire que si en amont les choses sont claires et bien ficelées, en aval, on n'aura pas ce genre de dysfonctionnements. Si l'on traite l'un de ces effets sans s'attaquer au problème central, le mal persistera. C'est exactement comme on traiterait des maladies opportunistes chez un sidéen. Le mal ne reculera pas pour autant. La bataille ne doit pas se faire sur les effets, mais sur le modèle conceptuel, le cadre juridique et le système électoral en général. Si le modèle est bien défini, le cadre bien conçu et le système bien modélisé, la fraude ne pourra s'exprimer que de manière périphérique et non massive et structurelle. En tout état de cause, la solution majeure, c'est la constitutionnalisation d'un droit électoral conçu sur une base consensuelle. Pour ce qui est de l'absence de culture de participation, la grande responsabilité incombe aux partis politiques. Il faut en effet que les partis deviennent des creusets d'éducation politique au lieu de se comporter tout simplement que comme des sources de captage de fonds pour leurs promoteurs lors des grandes échéances électorales. Il y va de leur crédibilité et même de leur légitimité.

ECOVOX : *La légitimité populaire est une chose, mais il y a aussi la légalité. La légalité des élections est-elle de nature à conférer ipso facto la légitimité populaire aux élus ? Sinon, comment concilier légalité et légitimité en matière électorale ?*

H. K. : Non, il n'est pas possible de dire que la simple légalité peut conférer la légitimité. Lorsqu'on a des élections qui remplissent les trois critères qu'on a cités plus haut, on est fondé de dire qu'elles produisent forcément une légitimité et qu'elles sont légales. Mais s'il y a des éléments qui manquent, on n'aura ni légitimité ni légalité. Comment concilier légalité et légitimité? C'est encore au système électoral de mettre en place les conditions de leur conciliation. Tant qu'il y a un doute sur le pouvoir que le mandataire détient, alors en ce moment-là, il y a absence d'adhésion et cette absence d'adhésion est productrice de l'illégitimité, même si ce mandataire-là dispose de la légalité. Or que constate-t-on ? Les

systèmes néo coloniaux en place ne produisent généralement qu'une légalité qui n'est pas adossée sur la légitimité populaire. Ils s'organisent même à opposer la légalité à la légitimité en nommant par exemple des délégués du gouvernement dans certaines villes où les conseillers municipaux appartiennent à des partis d'opposition. Dans ces conditions, les élus ont beau avoir des idées généreuses sur la manière de gérer les centres urbains, si le délégué du gouvernement n'est pas favorable, rien ne bougera. Le délégué gèrera la ville comme il l'entend sans jamais se demander ce que les citoyens pensent de sa gestion. Après tout, ce n'est pas à eux qu'il est appelé à rendre compte. Il rend compte à ceux qui l'ont nommé, presque contre la volonté du peuple. En cela, le pouvoir du décret qui consacre la légalité du délégué l'importe sur le pouvoir des élections qui consacrent la légitimité. Le pouvoir néo colonial a peur de la légitimité et a mis sur pied un système pour que la légalité soit toujours en opposition avec la légitimité. Dès 1960, on nous a donné l'indépendance, mais à travers des multinationales mafieuses, on a gardé le contrôle sur nos richesses et on a continué à nous gérer à partir de l'Occident.

ECOVOX : *L'Assemblée Nationale du Cameroun vient d'adopter un Code électoral unique que d'aucuns taxent d'inique. Qu'est-ce qui alimente la controverse autour de ce code ?*

H. K. : Le gouvernement de la république a organisé des mois durant des consultations en vue d'un code qui satisfasse les uns et les autres. Malheureusement, les fruits n'ont pas tenu la promesse des fleurs. Le code que le Chef de l'Etat vient de promulguer présente une avance, ne serait-ce que l'existence d'un document intitulé Code électoral, mais dans l'ensemble, les imperfections sont nombreuses et massives, ce qui en fait au finish une escroquerie politique, un tissu de contradictions, les unes aussi grossières que les autres. Nous sommes là loin du consensus qu'on attendait. C'est une façade de consensus qui n'honore pas M. BIYA Paul qui est en fin de règne, encore moins le peuple camerounais qui mérite plus.

Le premier problème de ce Code électoral, c'est donc l'inexistence d'un consensus adossé sur une volonté manifeste et délibéré d'escroquer le peuple pour asseoir un système électoral qui doit permettre de perpétuer la mafia néo coloniale au pouvoir. Deuxièmement, le pouvoir a manifestement choisi de faire une codification à droit constant par rapport à une codification générale qui était attendue. Mais vous ne pouvez pas dans une codification, qu'elle soit à droit constant ou général, manquer de respecter les règles de construction du droit. Par exemple, tout Code se caractérise par au moins deux éléments et principes : l'absence de contradiction et la cohérence des dispositions, quels que soient les chapitres, les titres et autres. On ne peut pas par exemple dans un Code, renvoyer à de nouvelles lois. Techniquement, ça ne tient pas la route, ce n'est pas défendable. On ne peut pas non plus mettre dans un Code des éléments subjectifs, des éléments d'appréciation personnelle. La subjectivité dans un Code est un gros danger. Imaginez que dans le Code Rousseau (Code de la route), il soit par endroits dit qu'au feu rouge on passe et dans le même document qu'au feu vert on ne passe pas, alors, le niveau d'accident dans les

carrefours sera catastrophique. Donc le Code doit avoir ceci de particulier qu'il règle toutes les questions de manière tranchée, parce qu'il ne doit pas y avoir de contradictions. Ce qui a été produit et validé par M. BIYA Paul est un condensé de contradictions qui renvoient à des interprétations différentes. Imaginez aussi, une disposition du genre : « vous ne pouvez pas être candidat si vous êtes d'intelligence avec une personne, un état ou un groupe étranger ». L'intelligence ici se définit par rapport à quoi ? Est-ce la définition que l'on trouve dans le dictionnaire ou s'agit-il d'une autre intelligence ? Une telle disposition suppose que personne au Cameroun ne peut être candidat, ni à la députation, ni à la présidence de la république si la mafia ne le veut pas. On a vite fait de dire que KAMGA, puisqu'il a fait ses études dans un pays étranger et dispose d'un ami de classe là-bas, est d'intelligence avec ce pays-là c'est-à-dire une disposition subjective à tête chercheuse qui disqualifie ce document appelé Code électoral. On ne peut pas avoir dans un Code des dispositions qui disent que tel groupe doit être désigné par des chefs traditionnels élus sans dire comment ces derniers vont être élus. Qui va élire les chefs traditionnels qui eux-mêmes deviennent un corps électoral dans l'élection des conseils régionaux ? Nous avons recensé dans un petit ouvrage les 100 problèmes que pose ce Code électoral. Ceux qui l'ont qualifié d'inique sont même cléments. Pour moi, ce n'est pas un Code, c'est un instrument de pérennisation de la mafia néo coloniale au pouvoir. Il ne peut se défendre ni politiquement, ni techniquement.

ECOVOX : *Qu'est devenue l'offre orange dont vous avez été le promoteur au cours des mois précédant l'élection présidentielle et en quoi peut-elle contribuer à la crédibilité des élections et à la promotion de la démocratie dans notre pays ?*

H. K. : L'Offre Orange est fondée sur le fait que nous voulons, comme en Ukraine, que les gens aillent aux élections massivement ; qu'ils surveillent leur vote jusqu'à avoir chacun son résultat dans son bureau ; qu'ils se mobilisent pour contester les faux résultats ; qu'ils marchent sur le palais si jamais il y a tentative de détournement du vote ; qu'ils se convainquent que l'armée ne sera jamais du mauvais côté lorsque le peuple s'est levé pour une juste cause. L'Offre Orange est fondée sur la masse critique, d'abord électorale et ensuite la masse critique générale.

C'est un mouvement que nous avons mis en place en nous disant qu'à partir du moment où nous avons identifié le mal, nous ne pouvons plus lutter contre ses effets mais contre ses causes. Le mal dans notre pays a été identifié comme l'emprise de la mafia néo coloniale sur notre démocratie et notre processus de dévolution du pouvoir. Nous avons synthétisé nos réflexions et la démarche de l'Offre dans un livre que le cardinal Christian Tumi a accepté de préfacer, à notre grande satisfaction. L'offre orange part du postulat que personnellement moi, le mandataire, je ne peux pas être candidat à l'élection présidentielle. Il fallait créer un dispositif de 1 + 21, 1 Président et 21 membres du conseil supérieur qui devaient contrôler le Président pendant une transition de trois ans avant l'organisation d'élections justes, libres et transparentes. Aujourd'hui, nous nous rendons compte que nous avons commis une erreur en disqualifiant d'office certaines candidatures. Nous faisons notre mea culpa à des centaines

de milliers de toutes celles et de tous ceux qui ont manifesté par mail leur étonnement de n'avoir pas vu les candidatures qu'ils auraient souhaitées. Après l'élection présidentielle, nous avons redéfini notre mouvement et nous restons dans l'ambition d'être le socle qui doit fédérer l'ensemble des forces qui permettent de libérer notre peuple d'ici 2,3 ans ou 7ans. Nous nous positionnons créer la mécanique qui remplace M. BIYA Paul après son départ, parce qu'il faut absolument tout faire pour que la mafia ne se recycle pas.

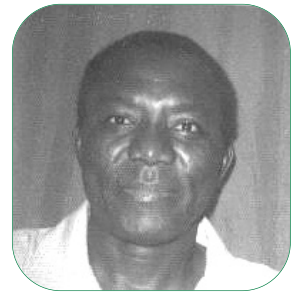
L'offre orange est là. Il continue à recruter, à se structurer, à amener et la société civile et certains partis politiques à comprendre les enjeux du Cameroun d'aujourd'hui. Nous avons mis la pédagogie au cœur de notre action. Il nous faut à chaque moment expliquer aux populations que nous sommes dans la bataille du Code électoral et pourquoi. Pour cela, nous avons produit des supports pour que les gens comprennent de quoi il est question et que demain les partenaires diplomatiques ne puissent pas dire qu'ils n'étaient pas au courant. Nous mettons un accent sur le lobbying. Nous pensons que pour libérer le Cameroun, nous avons besoin aussi d'aller convaincre ceux qui comptent dans le monde pour qu'en connaissance de cause, ils puissent au moment opportun prendre position. Ce faisant, nous ne vendons pas le Cameroun, nous ne dealons pas, c'est le peuple qui décide mais ce faisant, nous cherchons des amitiés pour le Cameroun. Si ceux qui nous aident comprennent le problème du Cameroun et sont plus tard intéressés par un investissement dans notre pays, ils seront conviés à la table de négociation avec les camerounais, pour débattre des conditions de prise d'investissement chez nous. C'est en cela que notre action internationale est importante. L'Offre Orange a déjà 13 ambassadeurs dans les capitales occidentales. Ils font du lobbying pour nous. Nous avons lancé l'opération «Zéro flamme pour les prochaines élections», parce que nous estimons qu'on peut changer ce pays sans le noyer dans le sang.

ECOVOX : *Qu'entend faire le comité de veille citoyenne que vous présidez maintenant que le Chef de l'Etat a promulgué le Code électoral unique ?*

H. K. : Il y a d'abord la campagne qui vient d'être initiée par le père Ludovic LADO à laquelle nous participons très activement et qui a pour slogan : « Non au code de la honte ! Nous voulons un nouveau code ! ». Nous espérons par cette mobilisation essentiellement citoyenne amener chaque citoyen à convaincre au moins 5 autres citoyens à adhérer à la campagne. Il est prévu que chaque samedi les gens portent des T-shirts estampillés de ce slogan pour un large débat sur ce code et pour une conscientisation générale des populations sur ses enjeux. Cela prendra le temps que ça prendra, mais nous espérons, par cette mobilisation, amener les autorités à revoir ce texte. L'opération devait déjà commencer ce samedi (le 21 Avril 2012), mais la police de M. BIYA s'est opposée au processus. La conférence introductive du père Lado a été interdite tout simplement. Mais nous ne baissons pas les bras, car ce pays appartient à tous ses enfants.

*Propos recueillis à Douala le 17 Avril 2012
Par Eugène FONSSI & Roger KOUAM*

LES CLES DE L'ALTERNANCE POLITIQUE



Guillaume-Henri NGNÉPI
Philosophe

Quand le bulletin de vote tombe dans l'urne, il ne dit rien, et ne peut rien dire de l'avenir ; en revanche, du passé, il énonce et ne peut énoncer que l'une des thèses suivantes : soit qu'on en est satisfait, et se dispose, en conséquence, à le reconduire ; soit qu'on n'en sait trop quoi penser, qu'on est embarrassé, indécis, hésitant, voire indifférent ; soit qu'on le réprouve et entend, par suite, y mettre fin. Sous quelles conditions ?

Quelle que soit l'option qu'on entend faire épouser et signifier à son suffrage, une préparation antérieure s'impose : il faut, en effet, s'être fait une opinion du passé, c'est-à-dire, au fond, du présent qui sera bientôt passé, pour pouvoir se déterminer en faveur de l'une quelconque des options, et s'y employer en connaissance de cause. Or, comment se faire cette opinion autrement qu'en échangeant, dialoguant, discutant, débattant ? Plus que le bulletin de vote lui-même, c'est donc ce débat antérieur, préalable, préliminaire, public et libre, ce débat qu'il faut aussi exiger courtois, qui importe le plus en matière d'élection. En quel sens, dit-on ? En ce sens que c'est dans son cours que s'énonce et peut se dégager, antérieurement à tout suffrage, la condition de possibilité d'un suffrage équitable et juste tel que l'électorat se le représente. Cela déjà. C'est cependant en lui aussi que peuvent s'énoncer et s'énoncent les mobiles et motifs, en somme les raisons de vouloir reconduire ou éconduire le passé. C'est encore en lui qu'on peut essayer, mais essayer seulement, de se projeter dans l'avenir, de faire rêver d'autre chose que de ce monde rance qui exhale le purin, et dont on a plus qu'assez, dont on ne veut plus le moins du monde.

C'est enfin dans ce débat préalable, liminaire, qu'il peut apparaître clairement que nos couplets devenus machinaux sur ce qu'on convient de nommer "l'alternance", désignent, plutôt qu'une solution à nos problèmes politiques par exemple, et contrairement à la croyance répandue, le lieu d'une vaste difficulté non déployée. La question de l'alternance, en effet, se pose pour ainsi dire toujours, en termes de protagonistes, dans la mesure où, ce qui est mis en avant, c'est le principe d'une valse du personnel politique, l'idée d'un déplacement d'hommes : des formules courantes telles que "Untel doit partir", "Dégage", "X must go", "Y ne doit pas diriger le pays", "Z est resté trop longtemps au pouvoir", ces idéologèmes témoignent, à suffisance, de ce que la question de l'alternance n'est pas posée en termes d'assises, de contenu et de finalité d'une politique. Assises, contenu et finalité sont pourtant des questions préjudicielles, celles qui se posant avant toute autre, l'éclairent et lui donnent sens. En débattant, nous verrions à quel point l'inversion des priorités nous a fait substituer à la réflexion préjudicielle sur les alternatives et les possibles multiples et divers, un discours finale-

ment atone, et en tout cas appauvrissant sur les personnes et les tribus auxquelles nous devrions, ou non, confier notre destin. La thématique de l'alternance qui se corne sur les ondes, s'étale dans la presse écrite, se psalmodie à satiété dans les conversations, ne dit point quoi faire de notre destin : seulement à qui en confier la gouvernance. Ce qui, du coup, enveloppe, présuppose l'accord tacite sur le maintien des choses en l'état : si, de fait, il est entendu que le principal est de nous doter de quelque mentor, alors à quoi bon nous laisser tourmenter par la prétention d'imprimer, par nous-mêmes, quelques marques à notre avenir ? A quoi bon, surtout, nous mettre en peine de formuler le projet de cet avenir tel qu'il nous semble pouvoir prendre forme, le cas échéant ? Or, avant cette question du mentor ou du « qui », cette question dite encore du « leadership », il en est une tout autre, préjudicielle, celle de savoir que faire de notre destin. Non pas à qui en confier la garde ou la gestion, mais qu'en faire par nous-mêmes, de quel contenu concret le doter, quelle substance lui insuffler par nous-mêmes, sans en référer aux « conseils », ni en appeler à « l'aide » de personne, en somme, sans recours et sans secours, comme tout peuple véritablement souverain. Insistons : avant de déterminer, et pour savoir et déterminer "qui" va accomplir, ou non, une tâche donnée, ce sont d'abord les contours de cette tâche qu'il faut circonscrire en se représentant sa nature, son but, son utilité, la classe sociale dont elle sert, ou dessert, les intérêts, les qualités qu'exige son accomplissement, et à la fin seulement le profil du protagoniste le plus indiqué pour cet accomplissement.

Destin, dessein, groupe : quelle passerelle ?

Et c'est là véritablement le nœud de notre problème qui, correctement posé, revient, depuis toujours, à savoir comment convertir notre destin commun en un commun dessein. Or, à l'abord d'une telle question le prêche prêche sur l'alternance ne nous est de nul secours : avant le choix des hommes qui s'y emploieront, la conversion du destin en dessein enveloppe le débat sur les alternatives, les possibles qu'il faut élaborer et confronter. Faute d'un tel débat, nous ne pouvons que nous laisser enfermer dans des slogans simplistes et déléteres, conçus ailleurs, sans nous, donc contre nous, mais à notre usage. Ainsi en a-t-il été avec l'impératif

dit de "l'Etat fort" couronné d'un "homme fort" dont les mérites nous ont été vantés dès avant le début des années 60, et dont nous pouvons à présent savoir ce qu'il en a été dans les faits : l'enlèvement de nos Etats dans un procès de fascisation qui a engendré l'atrophie, sinon provoqué la destruction du sentiment national, et par suite, l'efflorescence des identitarismes communautaristes les plus autistes, tout comme l'extrême fragilisation d'institutions par trop individualisées, et du fait même de leur outrancière personnalisation, soustraites à l'emprise du Droit et du principe d'isonomie, d'égalité devant la Loi. Ce sont précisément ces identitarismes qui cheminent sous la trame de la thématique de l'alternance, émergent du fatras des individus et tribus censés pouvoir, seuls, être habilités à "diriger" notre destin, mais sans poser, ni à plus forte raison, examiner la question de savoir ce qui, de ce destin, fait un destin commun, ni, encore moins, ce qui peut en faire un commun dessein, et à quelles conditions.

Or, la première, et la condition fondamentale de possibilité du groupe, c'est-à-dire ce qui transforme un banal agrégat en une communauté humaine, c'est la communauté d'ennemis. Elle implique la constitution et la solidification du groupe en communauté consciente d'elle-même comme identité de situation, de souffrance et de destin : « *Il n'y a de communauté que de défense. Sans ennemis, pas de chaleur. Contre quoi, contre qui pourrions-nous désormais nous regrouper ?* » (Régis Debray, Les Rendez-vous manqués, Pour Pierre Goldman, Seuil, Paris, 1975 p 84).

Mais toute visée d'ennemis est visée et pratique de lutte, de combat. Aussi l'une des conditions de possibilité du groupe est-elle, en raison de l'ennemi commun, la communauté d'action contre lui. Ce qui suppose, comme préalable, l'élaboration polémique d'un accord, c'est-à-dire la gestion positive et efficiente, au plan affectivo intellectuel, de contradictions et donc de désaccords dont il s'agit de dériver des points d'entente, non pas artificiels, mais possibles, c'est-à-dire compris comme potentialités dans la trame même des événements : « *Pour que groupe il y ait, il faut une entreprise : accord sur une idée commune et volonté de l'imposer dans le quotidien.* » (R Debray, ibid op cit., p 118).

Le groupe suppose enfin de l'organisation qui, assortie du jugement, est l'unique médiation possible et connue entre l'idée et sa mise en pratique, comme l'a établi le marxiste Georg Lukács : « *L'organisation est la forme de la médiation entre la théorie et la pratique* » (G Lukács, Histoire et Conscience de Classe, Essai de Dialectique marxiste, Ed de Minuit, 1970, p 338). Or, organiser, ou plus exactement, s'organiser, c'est agir ensemble, non pas en faisant tous la même chose, mais en accomplissant des tâches qui, pour être multiples et

diverses, voire contradictoires parfois, n'en sont pas moins saisies comme un Tout, c'est-à-dire, des parties d'une Totalité, coordonnées, et ordonnées à une identité visée ainsi appréhendée comme rapport, relation, sous ses multiples facettes. Cette visée, Régis Debray la nomme, ici, "autorité" appelant une "subordination réglée", mais sur sa nature véritable il est, ailleurs, prodigue de détails qu'il n'est pas nécessaire d'évoquer en l'occurrence : « Il faut aussi, condition de toute coordination possible, une subordination réglée à une autorité – individuelle ou non – librement reconnue comme dépositaire de l'idée, creuset de l'élaboration collective » (R Debray, ibid op cit).

Du multiple à l'un

Si telles sont bien les conditions de possibilité d'un NOUS, le fait est que, dans nos pays, le courant de pensée dominant postule, entre diversité et communauté une incompatibilité du fait de laquelle nous serions affrontés à une contradiction impossible à surmonter autrement qu'au prix d'une part, de la reconnaissance et de l'acceptation de l'ordre dominant du monde qui est, vu de nos contrées, celui du capitalisme périphérique et subalterne, et d'autre part, au prix de l'allégeance au pouvoir d'Etat en tant qu'il se met au service de l'ordre ainsi compris, l'obstacle à surmonter dans cette optique étant celui des tribus à dompter en leur offrant quelque gratification en terme de pouvoir politico administratif. Tout le problème est de savoir ce que vaut cette vision dominante, mais pas hégémonique, et qui, comme telle, ne doit guère sa dominance justement qu'aux moyens de l'Etat dont elle use et abuse en termes de propagande hyper médiatisée dont le résultat est de nous imposer de nous-mêmes notre saisie, non pas comme citoyens ni même comme personnes, mais comme membres de tribus.

Il est, hautement significatif que l'une des tentatives aboutissant à délégitimer et décrédibiliser totalement cette vision des choses nous vienne d'un penseur, le philosophe Ebénézer Njoh-Mouellé. Pour lui, la multiplicité et la diversité des particularismes ne sont, en rien, incompatibles avec la réalisation d'une communauté humaine, du moment que celle-ci n'est pas une banale collectivité physique, mais un univers spirituel, c'est-à-dire, au fond, ce qu'on peut encore appeler un sentiment national, patriotique (« *Communauté humaine et Diversité culturelle* », dans Jalons III, Problèmes culturels, Clé, 1986, pp 9 et suivantes). Cette compatibilité s'explique du fait que la communauté n'est pas addition, cumul, mais essentiellement dépassement qualitatif des particuliers. Aussi, dit le philosophe, ni le territoire commun, ni la culture commune ne sauraient suffire à unir les hommes. Il y faut, bien plus que la géographie, bien plus que l'histoire, la tradition, bien plus que le partage des coutumes, rites et ri-

tuels, qui ne sont que des données dont il s'agira de faire autre chose, il y faut essentiellement la commune auto élévation au-dessus de la médiocrité, c'est-à-dire, la liberté comme projet, et projet commun qui demande à être construit dans la tolérance des différences. Ce qui est encore une façon d'établir que ce n'est pas à nos différences que nous avons mal, mais à la perception que nous en avons, et à l'usage que nous en faisons, soit délibérément, soit même circonvenus et / ou contraints. Le remarquable, c'est que cette thèse nous situe à distance des politiques d'arithmétiques tribales qui ont abouti à nous enfermer dans ce qui passe pour nos tribus et pour des sortes d'essences de chacun de nous, quand du moins on commet la faute de complaire à cette vision dominante de notre monde à nous.

Sortir de la fascisation

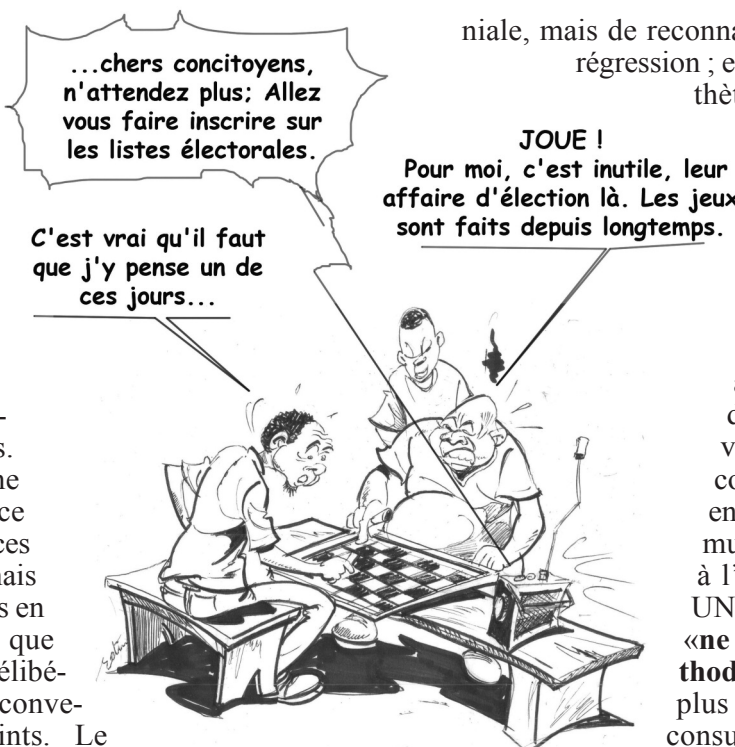
On voit de la sorte qu'à nous investir dans la pratique du principe des élections à tout prix, nous en venons à générer plus de difficultés que nous n'en disposons. Nous vivons une sorte de tropisme du gouvernement manifeste dans l'obsession de la question du "qui" ("qui" faut-il qui gouverne ?), alors qu'historiquement, le problème dans un pays comme le nôtre n'est pas même simplement de savoir comment gouverner, ni même gouverner au mieux, mais comment s'y employer autrement qu'on ne s'y est pris au long du processus de fascisation. C'est que ledit processus a marqué comme au fer la nature de l'Etat, du Pouvoir, leur rapport à la Société ; et si l'évolution globale du monde, à ce jour, a pu le modifier, cette modification touche à sa forme et non pas à sa nature, de sorte que nous ne vivons pas moins, à ce jour, les effets de rémanence de la fascisation, bien perceptibles dans les replis de nos institutions, de nos constitutions mêmes, comme dans la difficile, voire l'impossible intersubjectivité de nos rapports sociaux, spontanément et tendanciellement innervés de pulsions autoritaristes.

De fait, les partis ne sont plus astreints à la clause de la simple déclaration comme à l'époque colo-

niale, mais de reconnaissance, ce qui constitue une régression ; et nous nous appliquons les épithètes d'autochtones et d'allo-

gènes selon le point du territoire où nous nous trouvons, ce qui oblige à se demander ce que peut bien être, pour chacun de nous, ce qu'on appelle, ailleurs, la patrie, etc. La fascisation n'est certes pas le fascisme auquel elle emprunte cependant certains de ses traits, souvent de manière ostentatoire comme ce fut le cas, chez-nous, en 1962, le doctrinaire Kamé Samuel ordonnant à son parti, l'UC à l'époque, devenu par la suite UNC, puis, à ce jour RDPC, de « **ne pas hésiter à copier les méthodes fascistes et nazies** » (Pour plus ample informé, bien vouloir consulter David Kom, Le Cameroun, Essai d'analyse économique et politique, Editions sociales, 1971, pp 75-80).

La fascisation désigne ainsi le pouvoir de la petite-bourgeoisie dominant par la force, faute d'hégémonie sur les conceptions politico idéologiques, culturelles, morales, etc. à l'œuvre dans la société. Elle n'interdit pas de penser, du moment qu'il lui suffit de contraindre à penser, mais à penser d'une certaine façon, par exemple, non pas à titre individuel, mais à coup d'« *adhésion en masse* », comme l'indique le procédé des motions de soutien. L'indigence théorique de la petite-bourgeoisie dominante l'induit à renoncer à penser avec sa propre tête, et à se subordonner aux idées que les oligarchies militaro industrielles multinationales mettent en circulation, et dont elles se servent pour asseoir et renforcer la domination du capital sur le travail. L'une de ces idées voudrait que le monde tel qu'il fonctionne au mieux des intérêts du capital soit le seul digne d'intérêt, à la reproduction duquel chacun n'aurait plus qu'à s'atteler, sauf à nourrir quelque ressentiment explicable par ses propres échecs intrinsèques. Puisque l'essentiel de ses conceptions affectivo intellectuelles lui vient de l'extérieur, elle ne voit pas pourquoi elle ferait confiance à la matière grise nationale, continentale, ni pourquoi elle s'interdirait de réprimer cette intelligence quand elle ne peut la suborner, ni mieux encore, se la subordonner. La fascisation est ainsi l'ère du reflux du sentiment national, le règne des replis identitaristes communautaristes savamment orchestrés dans le dessein de faire pièce à la solidarité de classe des paysans pauvres et des ouvriers, le triomphe de la petite-bourgeoisie mettant le pays en coupe réglée, et le vendant à l'encan, au motif des privatisations tous azimuts.



Ainsi est-ce à la mort d'une certaine pratique politique que nous devrions nous appliquer, à la répudiation de ses problématiques comme de ses méthodes, quand toute notre ingéniosité (forcément bien vue du grand capital en ce cas), se ramène à choisir "qui" devrait, ou non, poursuivre cette pratique politique, détenir le triste privilège d'en étrenner de nouveaux avatars, une fois admis qu'il n'y aurait pas, paraît-il, de vision politique à forger, et seulement, assure-t-on, des acteurs politiques à préposer à des rôles sociaux au demeurant prédéterminés.

Rien d'étonnant, en conséquence, si la perception répandue des tâches politiques du moment les ramène à de vulgaires énoncés éclectiques et sommaires. Ainsi, dans démocratie, on ne daignera guère mettre que le multipartisme, d'ailleurs administratif, la privatisation des secteurs clés de l'économie, le primat du marché, le néolibéralisme, et bien sûr les élections à tout prix. Acquis au principe des spécificités et des exceptionnalismes, on se persuadera et voudra faire accroire que différente de ce qu'elle est en Occident, la démocratie ne pourrait qu'être, en Afrique, peinte aux couleurs des tribus, entre lesquelles elle consisterait à répartir les pouvoirs, à moins de les faire se succéder au sommet de l'Etat, à tour de rôle. L'impasse ainsi délibérément faite sur le rapport du pouvoir à la force et au droit en démocratie, on s'en autorisera pour semer la confusion sur le principe majoritaire subrepticement et spécieusement indexé sur la démographie et les tribus plutôt que sur les idées, les opinions, les projets et programmes. De la sorte se mettra en place une logique d'enfermement en vertu de laquelle chacun est supposé reclus dans sa tribu, et n'en pouvoir sortir pour faire montre de hauteur de vues dans l'examen des questions d'intérêt commun et collectif.

C'est même cette communauté d'intérêts que récuse et nargue la logique d'enfermement fondée sur la croyance qu'il n'est rien de commun aux tribus différentes, puisque différentes justement, pas même un destin commun, ni à plus forte raison, l'obligation, l'exigence, voire la nécessité de le convertir en un commun dessein. Chacun n'aurait plus qu'à s'en remettre à l'insigne sagesse du Prince, invariablement crédité de la rare capacité de surmonter sa propre tribalité, tout autre que lui n'y parvenant qu'à condition de lui faire allégeance en se réfugiant dans son giron, posé comme unique lieu de conciliation des tribus qu'on prétend belliqueuses, voire bellicistes et même bellicènes par nature.

Tâches démocratiques

Les tâches démocratiques pourtant ne sauraient, dans nos pays, consister en ces données dictées par l'

"ajustement structurel", et comme telles, plus propices aux intérêts des oligarchies militaro industrielles et multinationales qu'à ceux des peuples au surtravail extorqué, ni surtout s'y limiter, du moment qu'elles supposent, historiquement, la libération nationale, le refus de l'allégeance à l'impérialisme, pour fonder le principe de la souveraineté du peuple ; la réforme agraire, la résorption du sous-développement, pour doter d'un contenu socio économique la liberté conquise. Mais c'est précisément la dimension historique de notre existence que tout ce qui se conçoit et se fait depuis des décennies concourt à répudier, une fois posé que le monde en cours serait le seul digne d'intérêt auquel nous n'aurions plus qu'à nous "ajuster", assumant, de toute nécessité paraît-il, quelque rôle subalterne donné pour inévitable en raison, dit-on, de l'inexorable mondialisation.

On peut donc dire que ce que peuvent les élections, ce qu'elles font au mieux, c'est le changement du personnel politique, sans que pour autant cela implique, nécessairement, un égal changement de la nature même de la politique poursuivie, qui elle, se change dans les débats d'idées avant de se transformer par et dans l'action collective, organisée, qu'on peut, en outre, exiger orientée vers la réforme ou la révolution, les deux seules voies (certes d'inégale valeur) de sortie du système fascisant dans lequel nous sommes depuis les années soixante du siècle passé. Ce qu'on appelle les séquelles du parti unique c'est, à dire vrai, dans le meilleur des cas, l'effet de rémanence de la fascisation, et au pire, son approfondissement, sous d'autres formes plus adaptées aux exigences du contexte actuel. Que la révolution ne soit pas possible par les urnes, qu'elle ne puisse, si même éventuellement démocratique, s'opérer démocratiquement, c'est-à-dire au moyen, comme on dit, d'"élections libres et transparentes", c'est bien là, une thèse qui procède, non pas de quelque spéculation intempérée, mais du constat, c'est-à-dire du verdict consécutif à un examen attentif de l'histoire pratique, comme l'atteste Régis Debray, homme d'action, homme de terrain et, à la fois, théoricien s'il en fut, lorsqu'il écrit : « *Aucune révolution dans l'Histoire, fût-elle bourgeoise, ne s'est réalisée par le biais de ce qu'on appelle une consultation démocratique* » (R Debray, Les Rendez-vous manqués, Pour Pierre Goldman, Seuil, Paris, 1975, p 18). Changer le monde, c'est certes agir dans et sur le monde présent, en transformant l'Etat, le Pouvoir, la Société, la Vie, les Hommes et leurs rapports qu'il offre ; c'est ainsi imprimer à ce monde-ci quelque élan vers son propre dépassement, ce qui suppose qu'on porte dans son cœur et sa tête le projet de ce dépassement, le monde qualitativement autre, futur, tel qu'on l'envisage. Changer le monde est ainsi, non pas se détourner du présent, mais le retourner vers son futur possible, vers les potentialités qu'il recèle et qu'il est possible que son évolution et ses mutations épousent adéquatement. ♦

OPPOSITION POLITIQUE ET PRATIQUES OPPOSITIONNELLES LA NECESSAIRE MUTATION



Par **MOUKOKO PRISO**

Enseignant à l'Université Évangélique du Cameroun

L'expérience montre que les leaders de l'opposition en Afrique font de la politique une affaire saisonnière. Ils ne sont pour la plupart visibles qu'en période électorale. Et quand ils décident de se jeter dans la bataille des élections, ils y avancent divisés, même quand ils ont pleinement conscience que cette division les dessert et que le parti au pouvoir en tire tous les bénéfices. Ils n'ont très souvent pas de programme politique et ne se soucient guère de l'éducation politique de leurs adeptes. Comment l'opposition peut-elle inverser cette tendance suicidaire ? Comment doit-elle opérer sa mue pour devenir pertinente dans le paysage politique actuel ?

Parler d'une « nécessaire mutation de l'opposition » dans les pays africains et notamment dans un pays comme le Kamerun, exige qu'on s'entende bien sur les mots et les concepts utilisés, car autrement, on parle de tout et de rien ; en tous les cas, pas de la même chose alors qu'on utilise pourtant les mêmes mots.

Nous nous proposons ici de contribuer à clarifier certaines choses autour desquelles il semble qu'on trouve un malin plaisir, depuis plusieurs dizaines d'années, à entretenir exprès une confusion qui sert sans doute certains intérêts identifiables. Pour cela, nous devons poser quelques questions précises et claires et essayer d'y apporter quelques éléments de réponse.

Pourquoi une affaire saisonnière ?

Si l'on pose (ou admet) que les leaders de l'opposition en Afrique font de la politique une affaire saisonnière, n'agissant que lors de la saison électorale, la première question qui vient à l'esprit est celle de savoir pourquoi est-ce qu'ils font de la sorte. Et alors, surgit cette autre question, fondamentale : quel est, du point de vue de ces leaders, le statut exact des masses de citoyens dans ce qu'on va appeler ici, faute de mieux, le champ politique, ou encore la scène politique ? Les citoyens, dans leur masse, sont-ils et doivent-ils être des personnes politiquement conscientes, comprenant bien les enjeux, au moins les enjeux essentiels et décidant (par exemple lors des élections) en bonne connaissance de cause ? Ou alors une masse de manœuvres qu'on utilise comme du « bétail électoral » lors de prétendues consultations qui n'ont d'électorales que le qualificatif ?

De la réponse qu'on donne à cette question, dépend le jugement qu'on peut être conduit à émettre sur la pratique des leaders politiques par exemple du Kamerun. Car, si les masses n'ont pas à intervenir dans l'arène en citoyens conscients des enjeux politiques essentiels, la question même de leur éducation politique est saignée. Elles ne sont donc sollicitées que lors des pseudo-élections truquées de surcroît, qui ne servent qu'à déclarer à la « communauté internationale » qu'on a un

état démocratique. Cette déclaration est du reste étrange dans la mesure où elle revient à confondre subrepticement démocratie et élections. Alors qu'il est évident qu'un système politique, même avec des élections « non truquées », ne saurait de ce seul fait prétendre équivaloir à une démocratie : celle-ci a la prétention d'être universelle : or, la très grande variété des codes, lois et systèmes électoraux, parfois dans un même pays, notez-le bien, doit signifier que « élections ne signifie pas forcément démocratie ». Même des élections non truquées ! Par contre, des leaders qui considèrent que les masses citoyennes doivent agir sur la scène politique comme actrices conscientes, mettent un soin spécial, non seulement à une éducation politique superficielle des citoyens, mais encore à une formation politique en profondeur de leurs militants et de tous leurs cadres et dirigeants à tous les échelons. Cette différenciation est fondamentale, car elle conduit à deux comportements profondément différents : pour les uns, les premiers, il est naturel qu'on attende tranquillement tous les cinq ou sept ans, que le pouvoir qu'on prétend combattre avec force, organise la nouvelle édition du cirque, qu'on perde, et qu'on recommence dans cinq ou sept ans. A moins qu'entre temps on n'ait obtenu ce qu'on voulait peut-être : quelques sièges au gouvernement pour appliquer cette même politique qu'on disait vouloir « opposer dans l'opposition ». Tandis que pour les autres, les seconds, on tentera des démarches de luttes des masses citoyennes revendiquant de meilleures conditions de vie, de travail et de salaires. Ces luttes, sans être nécessairement politiques de manière explicite, constituent une bonne école de prise de conscience politique et, pour cette raison, une préparation naturelle aux élections éventuelles, qu'elles soient truquées ou non. Ainsi s'explique la hargne, mais aussi la peur, des gouvernants face à ces processus de luttes des masses, car quiconque est « au paradis » veille nuit et jour à ce que le serpent-malin ne s'y introduise pas... On comprend aussi pourquoi, dans le cas des leaders de la première catégorie qu'on pourrait qualifier d'électoralistes, et spécialement quand les élections et tout le système électoral sont totalement truqués, les masses citoyennes sont complètement désarmées à chaque édition du cirque électoral (1960, 1965, 1970, ..., 1985, 1988, 1992, 1997, 2002, 2007, 2012... etc.). Puisqu'elles

n'ont pas été éduquées et formées parce que le système global n'avait aucun intérêt à cette éducation et à cette formation, elles ne savent pas comment réagir à chaque coup de force du pouvoir en place. Ceux des leaders politiques (parce qu'il y en a) qui essaient de ramer contre ce courant dominant, sont systématiquement isolés y compris par un système médiatique rendu docile et complice par des moyens que l'on connaît... On en arrive à ceci que les leaders de cette dernière catégorie ne sont même plus présentés comme des leaders politiques d'opposition. Et aussi à la chose fantastique suivante : tel parti et son chef sont bel et bien au gouvernement, mais sont présentés comme de l'opposition ! D'où la question fondamentale qu'on doit poser sans détour et à laquelle il faut répondre :

Qu'est ce que l'opposition ?

Dire qu'une opposition n'a pas de programme politique est une contradiction dans les termes, un non-sens aveuglant. Car alors, à quoi et comment s'oppose-t-elle ? Si on est de l'opposition, n'est-ce pas parce qu'on n'est pas du tout d'accord avec le pouvoir en place sur des points fondamentaux de son programme politique, et que, par conséquent, on a un programme alternatif, au moins sur ces points de désaccord ? Encore une fois, si on n'a pas de programme politique, à quoi et pourquoi s'oppose-t-on ?

A ces interrogations, on doit ajouter les suivantes : si « *les leaders de l'opposition n'ont très souvent pas de programme politique* », pourquoi le système médiatique les considère-t-il comme de l'opposition et, qui plus est, leaders de l'opposition ?

Au début de 1991 au Kame-run, après qu'une loi autorisant la création de partis autres que l'ancien parti unique UNC ait été votée, tout le monde a assisté, comme médusé, à cette chose extraordinaire : presque tous « *les leaders de l'opposition* » sortaient de cette même UNC qui avait simplement changé de nom en mars 1985 à Bamenda pour devenir RDPC. Les seuls qui n'entraient pas dans cette catégorie étaient les leaders de l'UPC sortant d'une longue clandestinité imposée à ce parti depuis juillet 1955. On a alors ensuite assisté à quelque chose d'absolument singulier : même à cette UPC, on a prétendu imposer des « *leaders* » sor-

tis de nulle part ou du même RDPC, alors même que, depuis 1982 et bien avant, l'UPC demandait le multipartisme et qu'on lui répondait en 1987 encore, dans des écrits qui firent date appuyés de marches aussi curieuses, que ce n'était pas encore le moment. Et l'UPC avait ses leaders !

Il est clair qu'une opposition véritable, la seule qui mériterait qu'on l'appelât ainsi, doit remplir quelques conditions minimales du genre suivant : (1) un programme politique clair et présenté au peuple ; (2) une orientation politique également claire et présentée au peuple ; (3) une démarche générale pour arriver au pouvoir, démarche ou ligne de conduite générale encore appelée communément la stratégie de conquête du pouvoir ; (4) une politique élaborée et claire d'alliances politiques ; (5) une politique claire sur la question capitale des élections...

Ceci conduit tout droit à la question qui revient sans cesse de « *la division de l'opposition* ». Si l'opposition se présente clairement comme esquissé plus haut, il est clair que des gens ou des forces politiques peuvent être opposées au pouvoir en place mais pour des raisons totalement différentes. Pour prendre un exemple qui parle de lui-même, il est clair que dans un pays comme la France actuelle, des leaders comme Madame Marion Perrine LE PEN (alias Marine Le Pen) et Monsieur Jean Luc MELANCHON,



étaient opposés au pouvoir en place jusqu'en mai 2012, mais pas pour les mêmes raisons. Pouvaient-ils s'unir avant d'aller aux élections ? Qu'y a-t-il de commun entre un parti qui lutte depuis par exemple 25, 30 ou 50 ans avec des objectifs (un programme connu même si certains font semblant de ne pas le connaître), et des leaders d'opposition sans programme sortant tout droit du parti au pouvoir ?

Sur cette question de la division ou de l'unité de l'opposition face aux élections, il semble n'y avoir que deux voies: (1) la première est celle qui consiste à faire en sorte que toutes les forces de l'opposition (nous ne parlons pas de l'opposition sans programme politique) s'entendent sur un programme politique commun de compromis ; ce cas a lieu surtout quand on est en face d'un système électoral à un seul tour de scrutin (fortement anti-démocratique, notamment parce qu'il a tendance à réduire au silence les « *petits partis* »). Mais cette solution présente aussi la faiblesse quasi-génétique suivante : le pouvoir en place disposant de moyens colossaux de corruption et autres, peut à tout moment créer 74 partis qui feront « *l'opposition trop divisée* » et donc inapte à quoi que ce soit. Ensuite, (2), la seconde voie

est celle qui met en avant la nécessité de la lutte pour un système électoral à deux tours de scrutin : au premier tour, chaque parti (avec ses leaders) peut présenter son programme et le peuple choisit, dans un contexte d'élections par ailleurs non truquées. Le choix populaire se fait sur les programmes d'abord. Si personne (parti ou individu) n'obtient plus de 50% des voix à ce premier tour, il y a un second tour au cours duquel, si le pouvoir en place réussit à être encore présent, le candidat de l'opposition qui est encore en course est alors soutenu sans retenue aucune par toute l'opposition.

Demander à une opposition « *généralement sans programme* » de s'entendre (sur quoi donc, sur un « *leader charismatique* » ?) parce que « *l'union fait la force* », en faisant semblant d'oublier que l'union ne fait la force que si tout le monde tire et va dans la même direction et le même sens, est une démarche pour le moins curieuse.

Une tentative de mutation de l'opposition qui ferait fi de toutes les opinions parmi lesquelles les quelques-unes suggérées ici, court le risque sérieux d'être profondément inopérante.

CODE ELECTORAL CAMEROUNAIS

CE QUE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET L'OPPOSITION DEMANDENT

1. L'instauration d'un scrutin à deux tours pour l'élection présidentielle
2. La consécration de l'indépendance de l'organe de gestion des élections
3. L'instauration d'un mandat présidentiel de 05 ans renouvelable une seule fois
4. L'harmonisation de la majorité électorale à 18 ans
5. La définition des quotas pour la prise en compte de l'aspect genre dans la constitution des listes des candidats
6. La définition des quotas pour la prise en compte de l'approche handicap dans les listes des candidats
7. La mise en place d'une juridiction spéciale chargée des élections
8. L'encadrement par la loi de l'accès des partis politiques aux médias publics et privés pendant la période électorale
9. L'instauration des candidatures indépendantes aux législatives et aux municipales
10. L'implication effective de la société civile dans les commissions mixtes électorales
11. La criminalisation de l'utilisation des ressources humaines, matérielles et financières de l'Etat par les candidats
12. Un meilleur encadrement juridique de la consécration du régime des réunions et manifestations publiques pendant les campagnes électorales
13. La prise en charge totale des commissaires et des commissions mixtes électorales
14. L'instauration de l'obligation de présentation du récépissé de déclaration des biens avant la prestation de serment des élus assujettis à cette obligation.

DEMOCRATIE ELECTORALE

LA COLLABORATION PAR L'ANTAGONISME

Dr Gilbert Mboubou, Chercheur indépendant

Qu'est-ce qui fait la beauté d'un championnat de football ? C'est que les équipes s'y opposent, s'affrontent, luttent pour la suprématie. Il y a une sorte de guerre de chacune contre toutes parce que chacune veut dominer, être la meilleure. Pourtant cette lutte sans merci mais contrôlée par des règles appliquées par un arbitre impartial est en même temps une collaboration. Il en va du football comme des élections. Explications.

Les équipes veulent donner au public les meilleurs spectacles possibles. Un grand paradoxe peu remarqué est que les équipes collaborent dans le championnat et qu'elles ne peuvent le faire que par une lutte sans merci. L'étonnant est qu'elles ne peuvent pas donner ces spectacles autrement qu'en se combattant. Et elles ne se combattent que parce qu'elles veulent donner les meilleurs spectacles possibles. Elles sont antagonistes parce qu'elles sont collaboratrices, et elles ne peuvent être collaboratrices que dans et par leurs antagonismes.

L'antagonisme sportif ne produit pas seulement de beaux spectacles, il engendre aussi de grands sportifs. Le championnat produit ceux qui le produisent. En effet les équipes antagonistes et leurs joueurs passent plus de temps à se préparer pour vaincre c'est-à-dire à devenir les meilleurs et les plus forts qu'à se combattre. Grâce à l'antagonisme, le joueur devient le meilleur de ce qu'il peut devenir.

Les élections comme championnat des partis politiques

Les partis politiques sont les équipes d'un championnat dont l'enjeu est le choix de ceux qui méritent le plus de gouverner, c'est-à-dire de gérer le vivre ensemble et le bien commun. Les partis politiques à la fois collaborent et se combattent ; ils collaborent dans et par leurs antagonismes. Ils se combattent parce que chacun se donne comme le meilleur, et qu'à ce titre il réclame le pouvoir. Ils collaborent si et quand leur antagonisme se traduit par des élections libres et transparentes organisées par un comité électoral impartial dans une société où la presse est libre, et où chacun est libre de critiquer et de proposer. Dans ces conditions, en effet, le peuple peut connaître et choisir le meilleur. En s'entre-combattant, les partis politiques collaborent pour permettre ce choix.

De même que les compétitions sportives créent les sportifs, l'antagonisme des partis renforcent les partis et leurs élites. Que de compétences en effet il faut développer quand on veut gagner des élections ! Que de promesses au peuple il faut être capable de tenir et de réaliser ! Les luttes politiques permettent l'acquisition de ces compétences quant-elles sont démocratiquement réglementées et impartialement arbitrées. En effet, dans ces conditions, chaque parti forme ses élites et ses militants pour dépasser les autres.

Ces antagonismes, ce « désordre créateur » pour parler comme Edgar Morin n'est possible que dans et par les élections. C'est le peuple qui met les partis politiques en compétitions afin de choisir le meilleur, et le peuple choisi le meilleur par des élections libres et transparentes organisées par une structure neutre et autonome, par une institution qu'aucun parti ne peut influencer, même pas celui qui détient provisoirement le pouvoir.

Là où l'institution qui organise les élections est créée et contrôlée par un individu ou par un parti politique, il n'y a pas élections, il n'y a qu'un cadavre d'élection ; on a affaire à un corps sans vie, à un géant enchaîné tout au plus. Il suit de la nécessité des antagonismes que la démocratie ne donne pas raison à la majorité contre la minorité, la victoire de la raison sur l'erreur. Elle crée seulement les conditions de l'émergence de la vérité et de l'efficacité. Une opposition forte est une condition d'émergence de la vérité et de l'efficacité. Ainsi les pays communistes et les dictatures qui prétendent fonder le pouvoir sur l'unanimité ne sont pas des démocraties. Il ne peut y avoir de démocratie sans opposition, car comme l'a bien vu Edgar Morin, « La démocratie repose sur la fécondité des contradictions. »

Les élections comme expression des choix antagonistes

Les élections n'opposent pas seulement les partis politiques concurrents. Elles opposent aussi les électeurs. La liberté qu'a chaque électeur de choisir un concurrent crée automatiquement un antagonisme des électeurs, puisque les candidats eux-mêmes sont antagoniques. De sorte que cette liberté qui me permet d'exercer mon choix présuppose une liberté des autres dont le choix peut m'être imposé. Ainsi l'acceptation des règles du jeu démocratique peut m'imposer les dirigeants que je n'ai ni choisi ni voulu ni souhaité. Elle peut même m'imposer un gouvernement avec des idéologies et des stratégies que je déteste. Sans risque de perdre, il n'y a pas d'élection, il n'y a pas de démocratie. Plus le risque de perdre est grand plus la démocratie est mûre et bienfaisante, car dans cette condition, elle demande plus d'efforts aux candidats pour se mettre au niveau des exigences des électeurs.

Pour notre malheur, peu d'africains ont compris cette « fécondité des antagonismes ». Pour beaucoup d'entre nous, les élections doivent nécessairement permettre le triomphe du

candidat préféré, chacun imposant sa préférence à tous. C'est l'une des raisons pour lesquelles les élections se sont soldées par tant de massacres dans les pays africains. Les choix antagonistes ont échappé à toute règle, et la bataille des urnes a débouché sur la bataille des armes.

Démocratie électorale

Une partie de l'opinion africaine se bat depuis quelques décennies pour la démocratie électorale, c'est-à-dire pour des élections contrôlées par une institution autonome et impartiale. Cette bataille commencée en Afrique noire dans les années 1990, s'est étendue aujourd'hui avec l'éclat qu'on connaît au monde arabe. Elle s'y manifeste comme partout, par des soulèvements populaires.

Mais certains intellectuels africains ont développé une idolâtrie des tyrans qui ne s'explique pas autrement que par le fait qu'ils ne comprennent pas « la fécondité des contradictions ». A la démocratie, ils préfèrent le maintien ou l'accession de leurs idoles, fustent-ils Omar el-Béchir, Mugabe, Dadis Camara au pouvoir. C'est comme si on préférait la bonne entreprise à la concurrence économique, le bon juge à l'opposition entre l'avocat et le procureur, le choix de bonnes équipes sportives par les armes et non par les compétitions.

Certains d'entre eux sont assez cohérents pour ne pas cacher leur hostilité à la démocratie et aux élections qui pourraient chasser du pouvoir leur idole. Ils immolent la démocratie à leurs idoles. A cet étonnant sacrifice, opposons quelques arguments :

1. La démocratie et les élections sont à l'heure actuelle, le seul moyen de légitimer le pouvoir en Afrique. Comment désigner celui qui va exercer le pouvoir si non par les élections?
2. Les droits de l'homme et la liberté d'expression en particulier sont une valeur incontournable. Sous toutes les dictatures règnent la torture, les emprisonnements arbitraires, les assassinats, les persécutions, les simulacres de procès. Les seuls moments de paix sont ceux où le peuple résigné ou désespéré renonce à ses droits les plus absolus, en attendant le jour d'un soulèvement sanguinaire.
3. La démocratie apparaît comme le régime de toute l'histoire de l'humanité qui a permis le plus de progrès sur tous les plans. Le monde a fait l'expérience du monopole de l'Etat sur la production économique au nom de la justice et de l'éga-

lité. Bien qu'il ait encore des nostalgiques et des illusionnés, le communisme est mort. Il est mort parce qu'il a échoué non seulement dans la production des biens, mais aussi dans leur répartition, c'est-à-dire dans la réalisation de la justice qui était son objectif initial. La Chine connaît une prospérité et une puissance économique, politique et militaire sans précédents parce qu'elle a accepté au moins la concurrence économique. Après avoir longtemps résisté, Cuba même a amorcé un processus de démocratisation économique.

4. Bon nombre de ceux qui condamnent aujourd'hui la démocratie, sont ceux qui se sont élevés contre Jacques Chirac pour qui l'Afrique n'est pas mûre pour la démocratie. Heureusement pour nous quelques exceptions prouvent aujourd'hui le contraire de la théorie chiraquienne. Le Ghana, le Sénégal, le Bénin, le Nigeria ... montrent le chemin à suivre et ce que sera l'Afrique de demain.
5. « La coercition attire toujours des hommes de moralité diminuée et je suis également convaincu que, de fait, les tyrans de génie ont comme successeurs des coquins ». Albert Einstein. Comment je vois le monde.

Les antagonismes, quand ils sont soumis à des règles impartialement appliquées par des arbitres libres sont paradoxalement des puissants moyens de collaboration. Les antagonismes améliorent aussi les compétences des protagonistes adverses. C'est le cas pour les championnats sportifs qui produisent des spectacles agréables et qui permettent aux sportifs de développer tout leur potentiel.

C'est le cas pour la concurrence économique qui permet le développement des produits de qualité et sans cesse améliorée en même temps qu'elle permet aux entreprises concurrentes de se dépasser. Et n'oublions pas le cas des sciences. Les sciences ne progressent pas parce que certains chercheurs s'autoproclament les meilleurs et imposent leurs idées. Les sciences progressent parce que chaque chercheur est libre de proposer ses idées, de critiquer ou d'admettre celles des autres. Les seules règles exigées, communes à tous et acceptées par tous sont l'expérimentation, la rationalité, l'objectivité et l'accord de tous sur la validité des propositions. En politique le progrès dans tous les domaines se réalise quand chaque parti est libre de se battre pour le pouvoir, libre de critiquer les autres, libre de s'allier avec les autres. Les seules règles doivent être les élections libres et transparentes contrôlées par un comité électoral qui n'est contrôlé par aucun parti. Puisse l'Afrique ne pas épuiser la coupe du sang et des larmes avant de pouvoir mettre en œuvre cet idéal ! Puisse l'Afrique cesser d'adorer des idoles ! ♦

Dans la maison de qui ça va se passer comme ça?

Dans cette maison qui est la nôtre! Si tu supportes l'opposition, moi je peux être du côté du parti au pouvoir...



Les conditions de l'équité des urnes

A quelles conditions le verdict des urnes peut-il, dans notre pays, être tenu pour équitable ?

**Le parti a décidé que c'est lui
qui défendra nos couleurs à
cette élection**



Mais... il a été battu aux primaires!!!



1. Il faut une commission électorale qui ne soit inféodée à aucune des forces en lutte dans notre société, celles qui sont au pouvoir, comme celles qui n'y sont pas encore : il faut, en conséquence, que ces forces y soient représentées à parité. Et qu'elles ne soient pas, en vain d'ailleurs, et tout à fait artificieusement, peintes aux couleurs des ethnies et tribus : seulement saisies comme éléments du mouvement social.

2. Ceux d'entre nous qui ne connaissent de l'histoire politique du pays que le régime actuel ont, à ce jour, trente ans ; c'est dire quelle est, en toute vraisemblance, l'immense proportion des gens en âge de voter ; c'est admettre, par suite, la nécessité de reprendre, en toute transparence, les listes électorales, de sorte à y faire figurer, à tout le moins, la moitié de la population entière du pays, soit douze millions au moins d'électeurs.

3. Il faut délivrer la carte électorale à l'inscription, de main à main.

4. La proportion des gens alphabétisés en français ou en anglais étant infime, l'immense majorité de l'électorat ne peut être atteinte qu'à travers les langues nationales ; aussi faut-il étendre la campagne électorale au-delà de quelques semaines afin que cet électorat puisse communiquer et discuter avec les candidats qui sollicitent son suffrage.

5. Uninominal et effectué au suffrage universel, il faut aussi qu'un scrutin comme celui des présidentielles se déroule à deux tours, pour donner au futur dirigeant une majorité nette qui fonde et conforte sa légitimité : élu à moins de 50% on ne saurait, à bon droit, prétendre représenter l'ensemble de ses concitoyens.

6. Dans les élections locales, c'est-à-dire les régionales et les municipales à tout le moins, il faut allier scrutin de liste et proportionnelle, en faisant obligation à toutes les listes de panacher, à parité, hommes et femmes, et d'inclure, tout aussi obligatoirement, la diversité ethnique de la localité, pas dans la perspective d'un partage ethnique des pouvoirs : seulement pour que l'attention se déporte des ethnies vers les projets et programmes incarnés par les différentes listes de candidats.

7. Il faut admettre les candidatures apartidaires, indépendantes, portées par ceux qui n'entendent se faire encarter nulle part, exactement comme le président Biya qui n'a appartenu à un parti politique que bien tardivement, alors même qu'il assumait déjà une haute fonction électorale en principe.

8. Il faut organiser dans la transparence le vote de nos compatriotes de l'extérieur, principalement en ce qui concerne les élections présidentielles. ♦

Par G.H.N.

LES TECHNIQUES DE FRAUDE ELECTORALE



Une lecture de Pélagie Mahgne
Cadre de développement

La fraude électorale désigne toutes les irrégularités qui peuvent se dérouler pendant une élection. Elle concerne aussi les opérations pré et postélectorales. Au Cameroun, après chaque consultation électorale, il est devenu très récurrent pour la plupart des candidats en compétition et n'ayant pas obtenu la victoire de contester les résultats des urnes en avançant comme raisons, des manœuvres et des voies détournées de la part du parti ou candidat vainqueur. Selon les rapports d'observation électorale, il arrive, quelquefois, que certains candidats soient tentés de se substituer au peuple en fraudant. Comment est-ce possible ? Dans un petit ouvrage percutant, justement intitulé Les techniques de fraude électorale (Editions Africleadership 2006, 40 pages), Dr Hilaire Kamga examine la plupart de ces fraudes présentées dans les lignes qui suivent.

Avant les élections

1. Elaboration d'une mauvaise loi électorale

L'organisation et le déroulement des élections sont régis par une réglementation appelée loi électorale. De la bonne élaboration de cette loi dépend le caractère juste et honnête des élections. Mais parfois on constate que ladite loi est taillée par le législateur dans l'optique de favoriser un candidat ou un parti politique et consacrant ainsi une tricherie légale.

2. Mise en place d'une mauvaise commission électorale

Selon la loi, une commission électorale est mixte et est chargée respectivement des opérations préparatoires aux élections, de l'organisation et de la supervision des opérations électorales, des opérations de vote et du recensement général des votes. Mais dans la pratique, tous les membres constituant la commission n'interviennent pas toujours à différents niveaux des opérations suscitées. Et quand bien même ces membres sont présents lors de la supervision des opérations électorales, le législateur s'efforce de ne responsabiliser dans les bureaux de vote que des partisans du pouvoir.

3. Système discriminatoire d'inscription sur les listes électorales

Pour mettre en place un système discriminatoire d'inscription sur les listes électorales, le législateur ou les organisateurs crée des conditions de découragement des électeurs notamment ceux de l'opposition. Il s'agit entre autres de l'absence répétée de l'agent inscripteur, des inscriptions clandestines, du calendrier d'inscription flou, d'une exigence discriminatoire de certaines pièces telles que les cartes d'identité nationale etc. Pour peu que la couleur politique de l'électeur soit connue, il peut tout simplement ne pas être inscrit, ou être inscrit dans un bureau de vote difficilement repérable ou très éloigné de son lieu d'habitation.

4. Le bureau de vote fictif

Certaines administrations en charge de l'organisation du scrutin créent des bureaux de vote fictifs souvent dans des domiciles des hauts dignitaires du parti au pouvoir. Ce sont des bureaux de vote dont seuls les organisateurs maîtrisent l'existence et dont ils peuvent se servir pour gonfler les résultats.

5. Délivrance fantaisiste des cartes d'électeurs

Selon la loi, chaque électeur n'a droit qu'à une seule carte et qu'à un seul vote pour un scrutin. Mais on constate que certaines autorités administratives afin de brouiller le fichier électoral procèdent souvent à la distribution de fausses cartes d'électeur dans le but de favoriser le jour du scrutin des votes multiples et le vote des personnes non qualifiées que sont les décédés, déplacés, les mineurs et même parfois les étrangers et ce, pour le compte d'un parti ou d'un candidat.

6. Utilisation illégale des moyens de l'état

Elle se manifeste par l'utilisation des biens publics logistiques et financiers par certains agents de l'Etat pour battre la campagne électorale au seul profit d'un candidat ou du parti au pouvoir. Cela entraîne une disproportion réelle quant aux moyens alloués aux différents candidats et détruit par conséquent l'équilibre souhaité du jeu démocratique.

7. Intimidation et chantage par les partis politiques

Les fraudes électorales ne sont pas uniquement l'œuvre des partis au pouvoir ; certains partis d'opposition dans les fiefs qu'ils contrôlent soumettent souvent les électeurs de ces localités à des chantages, intimidations exigeant un vote favorable pour le parti en question.

8. Manipulation du calendrier électoral

Certains régimes en place s'arrangent à gérer de manière opaque le calendrier, ce qui empêche leurs concurrents politiques de connaître les dates des consultations électorales. En procédant ainsi, ces régimes ne convoquent le corps électoral que lorsqu'ils savent qu'ils ont une avance sur les autres concurrents en termes de préparation. Cette imprécision du calendrier électoral ne permet pas à l'opposition d'avoir le temps de bien se préparer.

9. Manipulation du recensement de la population

L'ignorance de la taille et de la répartition de la population dans les communes, villes et régions sont des facteurs qui favorisent la manipulation des chiffres. Seul le parti au pouvoir maîtrise le chiffre de la population et qui varie en fonction de son intérêt. De plus, le découpage électoral n'obéit à aucune logique et n'est pas harmonisé.

Pendant les élections

1. Vote itinérant

C'est une technique de fraude qui consiste à recruter des électeurs sans domicile fixe ou encore appelés votants itinérants qui partent d'une localité à l'autre pour réaliser plusieurs votes le jour des élections. Cette pratique est favorisée par l'usage de l'encre non réglementaire délébile et la délivrance des cartes d'électeurs multiples.

2. Mauvaise organisation du scrutin

Elle est caractérisée par l'insuffisance et ou le manque de certains matériels électoraux tels que les urnes, les bulletins de vote, les scrutateurs, l'encre indélébile et la présence du dispositif de propagande électorale de certains candidats dans les bureaux de vote.

3. Bourrage des urnes

Cette technique de fraude consiste pour certains agents corrompus des bureaux de vote à introduire des bulletins de vote supplémentaires dans l'urne. Ces bulletins de vote supplémentaires sont favorables à une liste ou à une candidature.

4. Exploitation de l'ignorance des électeurs

Certains agents électoraux dans certains bureaux de vote au lieu d'aider les électeurs accusant des défaillances, des faiblesses physiques ou handicaps à bien voter exploitent ceux-ci pour favoriser un parti. Ces agents électoraux des bureaux de vote utilisent souvent des signes distinctifs pour orienter l'électeur. Lors des remises des bulletins par exemple, ils mettent le bulletin d'un candidat dans une position telle que l'électeur défaillant ne puisse envelopper que celui-là.

5. Utilisation de l'encre délébile

Cette autre méthode de fraude consiste au préalable à procéder à la manipulation de la fabrication de l'encre pour diminuer sa teneur d'indélébilité de sorte que quelques minutes après le vote, les électeurs puissent se laver les mains. Cette encre facilement effaçable permet ainsi à un électeur de faire plusieurs votes dans un même bureau de vote ou dans des bureaux de vote différents et parfois avec la complicité des agents électoraux.

6. Achat des bulletins de vote des concurrents

Elle consiste pour un parti ou un candidat le jour du vote à acheter les voix d'un ou plusieurs électeurs réguliers en leur proposant une somme d'argent si ces derniers après avoir voté leur présentent les bulletins de vote des candidats ou des partis concurrents pour prouver qu'ils ont effectivement voté pour l'acheteur.

Après les élections

1. Manipulation des urnes

Cette technique de fraude se réalise quand le dépouillement ne se fait pas dans le bureau de vote immédiatement après le scrutin, et qu'il faille transporter les urnes à un centre de dépouillement. Lors du transfert, les urnes peuvent être soit changées, soit détournées soit détruites par des personnes engagées à le faire.

2. Mauvais dépouillement

Le mauvais dépouillement est celui qui se fait dans de mauvaises conditions (absence de lumière par exemple), et où il n'y a pas de surveillance stricte. Ainsi, il est facile d'attribuer au candidat X le vote du candidat Y, ou alors de décider de compter nuls des bulletins pourtant valables ou non, ou encore de procéder à la falsification des résultats lors du remplissage des procès-verbaux.

3. Tripatouillage des chiffres

Il consiste à publier les résultats différents de ceux issus des urnes par la personne chargée de cette responsabilité, qui peut attribuer à un candidat les pourcentages d'un autre dans le but de favoriser son succès.

4. Complicité de la justice lors des contentieux électoraux

Un parti ou un candidat estimant que les résultats obtenus par lui aux élections ont été modifiés à la suite d'une fraude peut recourir à la justice. Mais si la justice est complice de cette fraude, le candidat ou le parti n'aura pas gain de cause.

5. Falsification des résultats

Certains pays en vue de la gestion des données électorales et la publication des élections utilisent des ordinateurs. Certains politiciens véreux s'en servent comme élément de fraude en donnant à l'ordinateur un programme truqué d'avance qui affectera chaque fois à un candidat un plus grand nombre de voix qu'à l'autre candidat quels que soient les résultats obtenus par ce dernier.

6. Propagande des médias

Elle consiste à mettre à contribution des médias pour influencer le choix d'un candidat lors des élections. Cela se passe généralement par l'utilisation de certains médias surtout audiovisuels comme support de propagande d'un seul parti, le parti au pouvoir.

7. Manipulation des observateurs nationaux et internationaux

Elle se manifeste de deux façons : la première est le fait de certaines institutions internationales de crédibilité établie qui attendent la veille du scrutin, envoient des observateurs électoraux non compétents qui visiteront quelques bureaux préalablement préparés pour eux le jour du scrutin, par la suite pour tenir des conférences de presse ou faire des déclarations selon lesquelles les élections se dérouleraient bien. Dans le deuxième cas, le gouvernement étant sûr de perdre les élections s'arrange à faire venir les observateurs des pays dont la crédibilité ne souffre d'aucun doute ; ceux-ci viennent avec pour seule mission de lire une déclaration préparée plusieurs jours avant les élections par les autorités du pays qui les a invités pour ensuite émarger.

8. Substitution des procès-verbaux

Pour le faire, certaines autorités administratives favorables à tel parti ou à tel candidat préparent dans leurs localités respectives des procès-verbaux en double. Lors de la transmission de ces procès-verbaux, ceux issus des urnes sont remplacés par les procès-verbaux préalablement remplis permettant ainsi aux perdants de devenir gagnants. ♦

LES SEPT VICES DE L'ELECTION

Par Etienne Chouard

*Saviez-vous que les élections sont porteuses de vices ? Lesquels ?
Un libre penseur, de surcroît iconoclaste ? En fait la revue.*

1. L'élection pousse au mensonge les représentants : d'abord pour accéder au pouvoir, puis pour le conserver, car les candidats ne peuvent être élus, puis réélus, que si leur image est bonne : cela pousse mécaniquement à mentir, sur le futur et sur le passé.

2. L'élection pousse à la corruption : les élus «sponsorisés» doivent fatalement «renvoyer l'ascenseur» à leurs sponsors, ceux qui ont financé leur campagne électorale : la corruption est donc inévitable, par l'existence même de la campagne électorale dont le coût est inaccessible au candidat seul. Le système de l'élection permet donc, et même impose, la corruption des élus (ce qui arrange sans doute quelques acteurs économiques fortunés). Grâce au principe de la campagne électorale ruineuse, nos représentants sont à vendre (et nos libertés avec).

3. L'élection incite au regroupement en ligues et soumet l'action politique à des clans et surtout à leurs chefs, avec son cortège de turpitudes liées aux logiques d'appareil et à la quête ultra prioritaire (vitale) du pouvoir.

Les partis imposent leurs candidats, ce qui rend nos choix factices.

Du fait de la participation de groupes politiques à la compétition électorale (concurrence déloyale), l'élection prive la plupart des individus isolés de toute chance de participer au gouvernement de la Cité et favorise donc le désintérêt politique (voire le rejet) des citoyens.

4. L'élection délègue... et donc dispense (éloigne) les citoyens de l'activité politique quotidienne et favorise la formation de castes d'élus, professionnels à vie de la politique, qui s'éloignent de leurs électeurs pour finalement ne plus représenter qu'eux-mêmes, transformant la pro-

Des ponts, vous en aurez partout dans votre village si je suis élu...

Mais...il n'y a pas de rivière, ni des fleuves ici...

On va en créer!!!



tection promise par l'élection en muselière politique.

5. L'élection n'assure que la légitimité des élus, sans garantir du tout la justice distributive dans la répartition des charges : une assemblée de fonctionnaires et de médecins ne peut pas appréhender l'intérêt général comme le ferait une assemblée tirée au sort.

Une assemblée élue n'est jamais représentative.

6. Paradoxalement, l'élection étouffe les résistances contre les abus de pouvoir : elle réduit notre précieuse liberté de parole à un vote épisodique tous les cinq ans, vote tourmenté par un bipartisme de façade qui n'offre que des choix factices. La consigne du « vote utile » est un bâillon politique.

L'élection sélectionne par définition ceux qui semblent «les meilleurs», des citoyens supérieurs aux électeurs, et renonce ainsi au principe d'égalité (pourtant affiché par-

tout, mensongèrement) : l'élection désigne davantage des chefs qui recherchent un pouvoir (dominateurs) que des représentants qui acceptent un pouvoir (médiateurs, à l'écoute et au service des citoyens).

L'élection est profondément aristocratique, pas du tout démocratique. L'expression « *élection démocratique* » est un oxymore (un assemblage de mots contradictoires).

Un inconvénient important de cette élite, c'est ce sentiment de puissance qui se développe chez les élus au point qu'ils finissent par se permettre n'importe quoi.

7. De fait, depuis 200 ans (depuis le début du 19ème siècle), l'élection donne le pouvoir politique aux plus riches et à eux seuls, jamais aux autres : l'élection de représentants politiques permet de synchroniser durablement le pouvoir politique et le pouvoir économique, créant progressivement des monstres irresponsables écrivant le droit pour eux-mêmes et s'appropriant le monopole de la force publique à des fins privées. ♦

Discours de dupe

Pour de nombreux observateurs, la duperie est au cœur de l'activité politique en général et électorale en particulier. En témoigne ce discours de dupe à lire dans les deux sens (de haut en bas et de bas en haut), pour en être édifié.

*Dans notre parti politique, nous accomplissons ce que nous promettons.
Seuls les imbéciles peuvent croire que
nous ne lutterons pas contre la corruption.
Parce que, il y a quelque chose de certain pour nous :
L'honnêteté et la transparence sont fondamentales pour atteindre nos idéaux.
Nous démontrons que c'est une grande stupidité de croire que
les mafias continueront à faire partie du gouvernement comme par le passé.
Nous assurons, sans l'ombre d'un doute, que
la justice sociale sera le but principal de notre mandat.
Malgré cela, il y a encore des gens stupides qui s'imaginent que
l'on puisse continuer à gouverner avec les ruses de la vieille politique.
Quand nous assumerons le pouvoir, nous ferons tout pour que
soit mis fin aux situations privilégiées et au trafic d'influences
nous ne permettrons d'aucune façon que
nos enfants meurent de faim
nous accomplirons nos desseins même si
les réserves économiques se vident complètement
nous exercerons le pouvoir jusqu'à ce que
vous aurez compris qu'à partir de maintenant
nous sommes le parti libéral fédéral, la « nouvelle politique ».*



Par Jean Nanhoun
Enseignant

Dans un débat contradictoire sur l'efficacité du code électoral en Amérique, en Europe et en Afrique, trois hommes sérieux expliquent la réalité kafkaïenne du verdict des urnes : l'Américain : nous ne sommes pas première puissance par hasard. Après une semaine de vérification des p.-v. des élections, les résultats incontestables sont rendus publics. L'Européen : Votre lenteur peut tuer un candidat d'impatience. Chez nous, les résultats sont connus le soir même des élections. L'Africain : L'Amérique et l'Europe ont tout à apprendre de l'Afrique. Chez nous, les résultats sont connus longtemps avant le début du scrutin. En attendant de breveter cette trouvaille tropicale, je vous prie de rabattre vos caquets et de vous arrimer humblement à ce nouvel ordre mondial des élections (NOME) crédibles, transparentes qui valorisent le surréalisme et le coxage organisationnel à hauteur inverse du processus démocratique actuel qui a montré ses limites.

Cet extrait du débat fait porter le bonnet d'âne à ceux qui sous-estiment le génie créateur Africains. Aujourd'hui, « ceux qui n'ont inventé ni la poudre ni la boussole » se rattrapent et demandent un brevet d'invention avec autorisation officielle d'internationaliser le coxage électoral qui valide le mandat des mal aimés, des mal élus au grand désespoir des moutons électoraux et des marionnettes que le vent de la politique politicienne manipule au gré des intérêts égoïstes sournoisement humanistes.

A franchement parler, dans le domaine des élections plus que partout ailleurs, on peut perdre mais gagner et par ce savant subterfuge, être et demeurer « excellence, honorable » jusqu'à nouvel avis. Une élection n'est belle que si on la gagne. Convoquons SARTRE : « tous les moyens sont bons quand ils sont efficaces ». Dans cette affaire embrouillée et scandaleuse de la démocratie, on laisse croire que tous les hommes sont des hommes. Et ceux qui croient à cette ineptie absurde peuvent sortir des miasmes morbides de la populace pour justifier leur autorité de fonction et de prestige par le verdict des urnes. Et très souvent les moutons électoraux, au nom du népotisme ou du tribalisme, peuvent accorder leurs suffrages aux candidats qui ne pèsent pas plus lourd qu'un duvet d'anus de poule. Sans blague ! Ainsi les rats, plus nombreux doivent commander les lions ? Assez de cette niaiserie démocratique !

Pince sans rire ! Nous sommes des fraudeurs d'honneur. Considérant que les électeurs ne votent pas les programmes mais les candidats de leur cœur (qui peuvent ne pas être les meilleurs), considérant que le pouvoir vient de Dieu et nom du peuple, on peut coopter ou adouber discrètement certaines personnes. Ce coxage électoral dresse la liste officielle longtemps avant le scrutin. C'est seulement dans la démocratie d'ailleurs que les organisateurs d'une élection ont la bêtise incompréhensible de perdre.

Chez nous les meilleurs inattendus perdent logiquement. Même s'ils le méritent, surtout s'ils le méritent. Et les fainéants occupés enveloppent leurs mains de fer rouges de sang et de la fraude dans un gant de velours. Silence, on vote ! Le nombre de votants est-il supérieur au nombre d'inscrits ? Les « feymen » de l'électomania expliquent tout, avec des mots trempés dans le sucre et le miel de la démagogie. Le vocabulaire est tellement spécialisé et les statistiques tellement alambiquées que les lésés plaideurs tombent dans une douce somnolence au milieu du verbiage byzantin.

Ne votez pas ! Merci. Votre abstention compte. Vous êtes un bon citoyen. C'est grâce à vous qu'il y a eu cent pour cent de participation. Même les morts ressuscitent, votent et rentrent reposer en paix dans leur tombe. Parce qu'en Afrique les morts ne sont pas morts. Ils sont dans les urnes avec nous.

Une autre trouvaille tropicale consiste à créer ou à fabriquer les parias des urnes : « Des hommes indou de Calcutta qui ne votent pas ». Ils se sont régulièrement inscrits mais leurs noms et leurs cartes d'électeurs ont disparu. Ces parias sont du Zodiaque de la prostitution politique ayant pour atomes crochus, les opposants. Avec eux rien n'est sûr. Ils sont si indécis qu'ils assistent à tous les meetings politiques programmés, mangeant et buvant à tous les râteliers, sans conviction. Ils sont faciles à reconnaître : versatiles, sans opinions, ne pigeant rien en politique, imbéciles, les yeux rivés sur le savon, le sel et le riz que les candidats distribuent une fois tous les cinq ans. Il arrive parfois de priver même certains candidats nuisibles de leur carte d'électeur. Candidat paria qui ne peut pas compter sur sa propre voix ! C'est une trouvaille à breveter. C'est un PIB à exporter. Nos matières premières ne rapporteront pas plus d'argent au pays. La matière grise vaut sont pesant d'or et de diamant en matière d'élection. Les candidats Américains et Européens qui organisent les élections, les perdent et cèdent le pouvoir souffrent de crétinisme avancé. L'expérience africaine dans le domaine marche. Il faut la mondialiser. Même si les batailles ignominieuses des candidats font souffrir les innocents et les naïfs moutons électoraux qui se réveillent un matin sous l'incendie allumé par les mal élus qui adorent les villes mortes, les couvre-feux et les règlements de compte. Quand le rat et la panthère luttent...

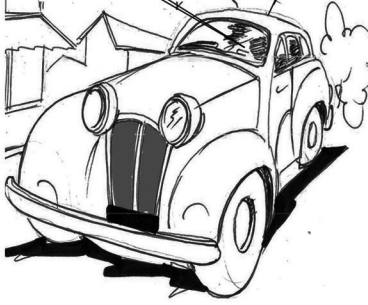
Demain n'est pas le jour où les choses changeront. En attendant si vous voulez être sûrs de gagner les élections, il faut les perdre. Chez nous, les Zéros sont de vrais héros. Les « Zéhéros » de la république, mal élus, qui prêtent serment sans rire, au milieu des gardes du corps farouches sélectionnés parmi les tireurs d'élite à la gâchette facile. Vivement, que cette unité de valeur soit inscrite au programme académique, de la maternelle au supérieur. C'est la philosophie du « qui perd gagne », empruntée aux joueurs de damier et adaptée avec succès aux élections dans un village triangulaire. ♦

Réalités de campagne

Ce jour là...

C'est bon chauffeur, laissez-nous ici; nous allons continuer à pied.

A vos ordres, chef!



Vous avez raison, mon cher conseiller, en ce moment où la campagne électorale pour ma réélection bat son plein, nous devons nous rapprocher du bas peuple.

En d'autres termes, une campagne de proximité!



Soyez tranquille, patron! J'ai pris toutes les dispositions pour que tout se passe bien sur le terrain. D'ailleurs, vous verrez comme le peuple vous adore!



Partout où nous irons, nous trouverons sur place un reporter-photographe pour magnifier vos contacts avec vos concitoyens.

Et si nous commençons par ici... Surtout ne l'oubliez pas, soyez naturel, patron!

Ah! Ah! Je vais en profiter pour m'acheter quelques croissants.



Bonjour, monsieur le boulanger! Quelle belle boutique vous avez là! Et votre pain il sent drôlement bon. Les affaires marchent?

Bah! "Missié," on se débrouille. Les temps sont durs.



Je vous félicite pour votre courage et votre abnégation. Le pays a besoin des gens comme vous. Cette fois, si je suis à nouveau élu, nous travaillerons vraiment ensemble pour faire sortir notre pays du sous-développement.

Une photo s'il vous plaît!



Soudain...

Regarde, maman... C'est le monsieur qui met tout le temps papa en colère quand il passe à la télé!



Monsieur! Hé, Monsieur!!! Vous êtes bien le monsieur contre qui mon mari est fâché parce qu'il ne fait rien pour lui trouver du travail?

Euh! Ne vous retournez pas! Cette femme ne fait pas partie du programme.

Non, laissez-moi faire!



Je comprends, madame! Le chômage de mes concitoyens est un problème qui me préoccupe quotidiennement, croyez-le bien!

Oui!

Mais pourquoi ne voulez-vous pas lui trouver du travail?



L'INFLATION, chère madame! L'INFLATION!!! vous comprenez?

Oui! Mais pourquoi ne voulez-vous pas lui trouver du travail?

Parce que l'inflation, c'est plus d'inégalités sociales... C'est plus de chômage... vous comprenez non?

Oui!

Mais pourquoi ne voulez-vous pas lui trouver du travail?



Mais, à cause du déséquilibre de notre balance commerciale... A cause du taux d'échange de notre monnaie... A cause du FMI, de la Banque mondiale... Je suis sûr que vous comprenez!

Oui! Mais pourquoi ne voulez-vous pas lui trouver du travail?

Parce que face aux lois du marché international, tout candidat à ma réélection que je suis, je n'aurai jamais que ces quelques croissants à vous offrir.

Photo, vite!!!

'Faudrait savoir! vous venez de m'interdire d'en faire!



Peu après...

Vous avez été fantastique, patron. J'ai hâte de lire la presse de demain matin.

Vous verrez que cette femme n'osera même pas manger ces croissants... un peu comme ce type qui a juré ne plus se laver la main qui avait serré celle du Président Roosevelt. Le Peuple est imprévisible!!!



FIN!

Pub



CIPCRE

DIRECTION GENERALE

BP : 1256 Bafoussam

Tel : (237) 33 44 66 68

Fax : (237) 33 44 66 69

E-Mail : cipcre.dg@cipcre.org

Site web : www.cipcre.org

CIPCRE-Cameroun

BP : 1256 Bafoussam

Tel : (237) 33 44 62 67

Fax : (237) 33 44 66 69

E-Mail : cipcre.cameroun@cipcre.org

CIPCRE-Bénin

BP : 287 Porto-Novo

Tel : (229) 20 22 22 49

Fax : (229) 20 22 30 50

E-Mail : cipcre.bénin@cipcre.org

CIPCRE Conseil & Services

BP : 15059 Yaoundé

Tel : (237) 22 23 75 92

Fax : (237) 22 23 75 92

E-Mail : ccs@cipcre.org